



**Etude des activités de pêche sur les rivières bordant le Parc National de  
la Salonga, République Démocratique du Congo  
et  
Recommandations sur la mise en place d'une gestion collaborative  
du Parc par les communautés riveraines et l'ICCN**

Une collaboration entre le WorldFish Center et WWF-RDC

Octobre 2006

Christophe Béné<sup>1</sup>, Ann Gordon<sup>1</sup>, Billy Kambala Luadia<sup>2</sup> et Annie Samafu-Samene<sup>3</sup>

1 WorldFish Center, Office régional pour l'Afrique, Le Caire, Egypte

2 Consultant, Bureau National du Programme WWF en RDC, Kinshasa, RDC

3 WorldFish Center, Office national en RDC, Kinshasa, RDC

Ce travail a été rendu possible grâce au soutien de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers son bureau du Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) selon les termes du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (CBFP)  
Accord n°623-A-00-03-00064-00

et aussi

l'aide financière de l'Union Européenne dans le cadre du programme de « Renforcement des capacités de gestion de l'ICCN et appui à la réhabilitation d'aires protégées en RDC » (UE-9 ACP ZR 4/1).

et le WorldFish Center  
au travers son portefeuille « Afrique de l'Ouest et Centrale »

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues d'USAID, de l'UE, du WWF, d'ICCN ou du WorldFish Center.

Citations :

Béné C., Gordon A., Kambela B. and Samafu A. 2006. Etude des activités de pêche sur les rivières bordant le Parc National de la Salonga, République Démocratique du Congo et Recommandations sur la mise en place d'une gestion collaborative du Parc par les communautés riveraines et l'ICCN. WorldFish Center Bureau Régional pour l'Afrique Le Caire et Bureau National du WWF en RDC, Kinshasa, 51 pages

## Liste des acronymes

ADT	Administrateur –Directeur Technique
AMNH	Muséum Américain d’Histoire Naturelle
APs	Aires protégées
CARPE	Programme Régional d’Afrique Centrale pour l’Environnement
CITES	Convention sur le Commerce Internationale des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d’Extinction
DG	Direction Générale
RDC	République Démocratique du Congo
FC	Francs Congolais (450 FC = US\$ 1)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ONG	Organisation non gouvernementale
PNS	Parc National de la Salonga
US\$	Dollar Américain (US\$ 1 = 450 FC)
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
UE	Union Européenne
WWF	Organisation Mondiale de Protection de l'Environnement
WCS	Société Mondiale de la Conservation

## Remerciements

Ce document a bénéficié des commentaires de Mme Lisa Steel (Conseillère Technique Principale WWF-RDC) et de Mr Omari Ilambu (Conseiller du parc WWF-RDC).

## Sommaire

LISTE DES ACRONYMES .....	3
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE .....	4
INTRODUCTION.....	6
BIODIVERSITÉ ET AIRES PROTÉGÉES EN RDC .....	6
GESTION DE LA CONSERVATION EN RDC .....	6
OBJECTIFS DE CETTE ÉTUDE .....	8
LE PARC NATIONAL DE LA SALONGA.....	8
CONTEXTE GÉNÉRAL .....	8
LES PROBLÈMES .....	10
Délimitation du parc .....	11
Déforestation.....	11
Empiètements dans le Parc .....	11
Braconnage .....	11
Mauvaises relations avec les populations locales .....	12
Les récents événements du printemps 2006.....	13
SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION .....	13
Déclin économique et retour au système du troc .....	13
Dégradation de la sécurité alimentaire.....	14
ACTIVITÉS AGRICOLES .....	14
LA PÊCHE .....	14
Etat des connaissances .....	14
Régime d'exception et protocole d'accord.....	16
ANALYSE DE NARRATIFS .....	16
« Le parc de la Salonga = un parc sur papier » .....	16
Pression de la population, anciennes 'terres' et intrusion .....	17
« Sous les filets, les fusils de chasse » .....	18
« La gestion communautaire = la solution ! » .....	20
LE CHALLENGE.....	21
ETUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ANALYSE INSTITUTIONNELLE DES POPULATIONS DE PÊCHEURS EN BORDURE DU PARC NATIONAL DE LA SALONGA .....	21
MÉTHODOLOGIE.....	21
RÉSULTATS.....	23
Représentativité des données .....	23
Profil socio-économique des communautés des rivières Luilaka et Salonga .....	24
Indications générales.....	24
Répartitions intra-familiale des taches .....	25
Techniques de pêche et espèces ciblées .....	25
Techniques de transformation et commercialisation .....	26
Contribution de la pêche dans les revenus des ménages .....	28
Le circuit du sel.....	29
Institutions et interactions autour de l'usage des ressources aquatiques aux abords du parc .....	30
Droit d'accès traditionnel aux ressources aquatiques .....	30
Interactions entre acteurs autour de l'usage des ressources aquatiques .....	31
Position de la population locale vis-à-vis des régulations existantes.....	33
Perception de la population à propos du parc .....	34
Etats de la ressource.....	35
DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS.....	35
CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS POUR UNE GESTION COLLABORATIVE DU PNS.....	35
La mauvaise réputation du personnel du parc.....	36

Le manque de capacité de l'ICCN .....	36
Narratifs et préjugés .....	36
Les événements de Mai 2006.....	37
La situation socio-économique des populations locales.....	37
Opportunités.....	38
LA PÊCHE : ESPACE MULTI-DIMENSIONNEL DE NÉGOCIATION .....	39
Avantages spécifiques de l'activité de pêche.....	39
Options de négociation : un exemple .....	40
Problèmes potentiels .....	42
Les conflits possibles avec les droits d'accès traditionnels .....	42
La dynamique complexe des relations entre acteurs .....	42
Le cas particulier du braconnage.....	43
MISE EN PLACE DE LA GESTION COLLABORATIVE DU PNS.....	44
ANNEXES .....	48
1. TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE.....	48
2. CALENDRIER DE LA MISSION .....	50
3. LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES .....	51
4. LISTE DES DOCUMENTS CITÉS .....	52

## **Introduction**

### **Biodiversité et Aires Protégées en RDC**

La République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays biologiquement les plus riches de la terre. Le pays renferme une diversité exceptionnelle de milieux naturels et une grande variété d'espèces charismatiques incluant une proportion élevée d'espèces endémiques. Plus de la moitié des forêts denses tropicales du continent africain -soit près de 135 millions d'hectares- se trouvent en RDC. Par ailleurs, la RDC dispose d'une abondante quantité d'eau douce, représentant environ 52% de la réserve totale du continent. Le bassin du fleuve Congo s'étend sur une superficie de 3,8 millions d'hectares dont environ 75% sont inclus en RDC.

D'un point de vue de la diversité biologique, la RDC se trouve parmi les 10 pays au monde contenant une "méga-biodiversité"; cette situation est liée tant à l'immensité du territoire (2.3 millions de km<sup>2</sup>) qu'à la grande variété des milieux naturels et des conditions physiques et climatiques qui y règnent justifiant ainsi pleinement les efforts passés et présents du pays en matière de conservation. Il n'existe malheureusement aucun inventaire complet de la richesse biologique dans aucun groupe taxonomique, et d'immenses étendues forestières restées intactes n'ont jamais fait l'objet d'investigation scientifique pour déterminer leur diversité faunique et floristique. Les chiffres connus sont cependant éloquentes: plus de 480 espèces de mammifères répertoriées, 1100 espèces d'oiseaux, 1070 espèces de poissons, 350 espèces de reptiles (MinAFET 2002). Ceci souligne le rôle clé que se doit de jouer la RDC pour la conservation sur le continent Africain et justifie l'existence d'un vaste réseau d'aires protégées (APs) à l'intérieur du pays, incluant 5 sites classés au Patrimoine Mondial -un nombre plus élevé que n'importe quel autre pays africain. L'ensemble de ces parcs, réserves et domaines couvre environ 9,6% du territoire, l'objectif national étant de porter progressivement cette superficie à 15% pour inclure l'ensemble des écosystèmes naturels du pays.

La RDC est partie prenante à plusieurs conventions internationales, notamment la CITES, la Convention de Ramsar, la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention sur le Patrimoine Mondial, et malgré les temps difficiles qui ont secoué le pays et empêché une gestion cohérente de l'environnement depuis le début des années 1990, la RDC a conservé un rôle actif dans le développement de nombreuses initiatives à l'échelle nationale ou régionale.

### **Gestion de la conservation en RDC**

La gestion de la conservation des APs en RDC est confiée à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), une institution parastatale (actuellement sous tutelle du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts). La politique de base en la matière fut établie par l'ordonnance loi 69-041 du 22 août 1969 qui définit la conservation de la nature dans le pays, les statuts des parcs nationaux et des réserves, et l'ordonnance no 78-190 du 5 mai 1978 qui définit le statut des parcs nationaux et des réserves, et établit les statuts de l'ICCN. Plusieurs textes de lois vinrent ensuite la compléter ou la modifier.

Comme ses équivalents institutionnels dans de nombreux autres pays en voies de développement, l'ICCN n'a pas toujours été en mesure de mettre en application les plans d'actions de gestion et de conservation en rapport avec son mandat officiel. Dès la fin des années 1980, les difficultés financières, aggravées par les troubles politiques de 1991 et 1993, affaiblirent considérablement l'ICCN, qui perdit sa capacité à financer les salaires de ses agents et les frais opérationnels de

gestion et de surveillance des APs. Cette faiblesse de gestion a été aggravée par la perte de l'autorité de l'Etat et la désorganisation administrative du pays dues aux guerres récurrentes.

La fracture politique et la partition territoriale qui suivirent les conflits armés eurent pour effet d'isoler encore davantage la Direction Générale de l'ICCN (localisée à Kinshasa) du personnel de terrain en place dans les parcs et réserves, en particulier ceux situés dans l'est et le nord du pays. Malgré le support limité de la communauté internationale, les parcs n'ont pas disposé des moyens minimaux pour assurer la surveillance et la conservation de ces sites. Nombreux parmi ceux-ci ont été occupés par des populations déplacées ou ont été exploités illégalement et impunément pour les ressources en faune et en bois qu'ils renferment. L'infrastructure de base, le matériel et les équipements des APs ont été volés ou détruits dans de nombreux parcs. L'impact du braconnage sur le statut de conservation de nombreuses espèces de mammifères n'a pas encore été documenté en détail pour certains parcs, mais il est possible qu'il ait eu un impact significatif.

Face à ces difficultés l'ICCN s'est récemment engagé dans une série d'importants exercices d'évaluation et de planification au travers en particulier de la rédaction de la nouvelle Stratégie Nationale de Conservation, du Plan Stratégique d'Action 2005-2009 qui lui est associé ainsi que la Politique et le Plan Directeur de Recherche. Elément clé dans cette démarche, l'identification de la 'vision nouvelle de gestion des APs de la RDC' est « d'assurer la conservation et la gestion efficace et durable de la biodiversité dans tout le réseau national des APs de la RDC, en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations congolaise et de toute l'humanité » (nous soulignons). Cette nouvelle vision marque un tournant important dans la manière avec laquelle l'institut conçoit la gestion de la conservation en mettant en avant le rôle central que les populations locales vont être amenées à jouer.

Cette 'décentralisation' des responsabilités est en particulier développée dans le Programme 14 de la Stratégie Nationale de Conservation sous le concept de 'conservation communautaire' dont les fondements sont détaillés dans l'encadré 1.

#### **Encadré 1**

*Programme 14 de la Stratégie Nationale de Conservation: promotion de la conservation communautaire.*

La surveillance active des AP est indispensable et même prioritaire. Toutefois le non respect délibéré ou par ignorance de la loi par les communautés riveraines et les relations conflictuelles qui en découlent entre elles et les AP, la nécessité de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles dont ces communautés sont si tributaires, imposent la prescription de la conservation communautaire comme une stratégie complémentaire de conservation. Elle permet globalement de résoudre les problèmes identifiés et de souscrire au principe universel de l'équité sociale en matière de jouissance des ressources naturelles. Ce programme stratégique de conservation devra permettre une collaboration entre l'ICCN et les communautés locales en vue de la pérennisation de la biodiversité au profit des générations actuelles et futures.

#### Objectives spécifiques

1. Obtenir du législateur que la conservation communautaire constitue un des mandats de l'ICCN ;
2. développer la stratégie de la conservation communautaire dans et/ou autour des aires protégées ;
3. impliquer effectivement les populations riveraines dans l'exécution de la stratégie de la conservation communautaire.

Source: Stratégie Nationale de Conservation de la biodiversité dans les Aires protégées de la RDC (2005)

## **Objectifs de cette étude**

C'est dans ce contexte que la présente étude fut élaborée. L'objectif principal<sup>1</sup> était de mener une analyse des systèmes de gestion des pêcheries des rivières bordant le Parc National de la Salonga puis, sur les bases de cette analyse, de proposer une série de recommandations sur la faisabilité et la forme de systèmes de gestion collaborative viables entre les populations locale et l'ICCN. L'étude reflétait ainsi non seulement les intérêts des populations locales et ceux de l'ICCN mais aussi ceux des organisations internationales et donateurs qui l'ont financée. WWF a reçu des financements de 2 programmes complémentaires de l'UE et de l'USAID couvrant la zone Salonga-Lukenie-Sankuru et incluant le Parc National de la Salonga. Le Programme CARPE de l'USAID a pour objectif stratégique de réduire le taux de dégradation de la forêt et la perte de biodiversité par le renforcement des capacités des acteurs en terme de gestion des ressources naturelles au niveau local, national et régional. L'Union Européenne, dans le cadre de son initiative "Renforcement des capacités de gestion de l'ICCN et appui à la réhabilitation d'aires protégées en RDC" soutient aussi des activités incluant, entre autres, le renforcement des capacités de l'ICCN à travailler avec les communautés locales pour une gestion durable des ressources dans la zone tampon du parc de la Salonga. Enfin, le WorldFish Center, au travers de son portefeuille « Afrique de l'Ouest et Centrale », soutient les actions tendant à améliorer les conditions de vie, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales par le biais du développement des pêches artisanales.

Il est à noter que cette étude fut menée en parallèle avec un inventaire de la biodiversité aquatique établi pour la même zone (Luilaka et Salonga) sous la responsabilité du Dr Robert Schelly du Muséum Américain d'Histoire Naturelle (AMHN) (Schelly et Monsembula 2006).

Le reste de ce document est articulé en trois grandes parties : dans un premier temps le contexte général du parc et en particulier les principaux problèmes qui en affectent la gestion sont revus, essentiellement sur la base des documents existants. Après cette introduction, les résultats des enquêtes menées dans le cadre de l'étude présente sont présentés en détails. Le profil socio-économique des communautés pratiquant la pêche sur les rivières Luilaka et Salonga bordant le parc est présenté, incluant une revue détaillée des activités de pêche et la manière avec laquelle ces activités sont organisées au sein des ménages. Les normes et réglementations traditionnelles qui gouvernent l'accès aux ressources aquatiques sont revues. Deuxièmement, les données quantitatives concernant la contribution de la pêche à l'économie de ces ménages sont présentées, soulignant l'importance du secteur pour ces communautés rurales. Enfin les données recueillies à propos des interactions entre les différents acteurs autour de l'usage des ressources aquatiques sont présentées, incluant une section sur la position de la population locale sur les réglementations existantes en matière de pêche. La troisième partie discute de ces différents résultats, et sur la base de cette discussion, propose une liste de recommandations concernant la manière avec laquelle l'activité de pêche peut être utilisée comme point d'entrée pour la mise en place d'un système de gestion collaborative du Parc National de la Salonga et/ou ses alentours.

## **Le Parc National de la Salonga**

### **Contexte général**

Le Parc National de la Salonga (PNS) fut créé en 1970 et classé au Patrimoine Mondial en 1984. Il est mieux connu pour être le seul parc national de la RDC abritant l'espèce endémique des

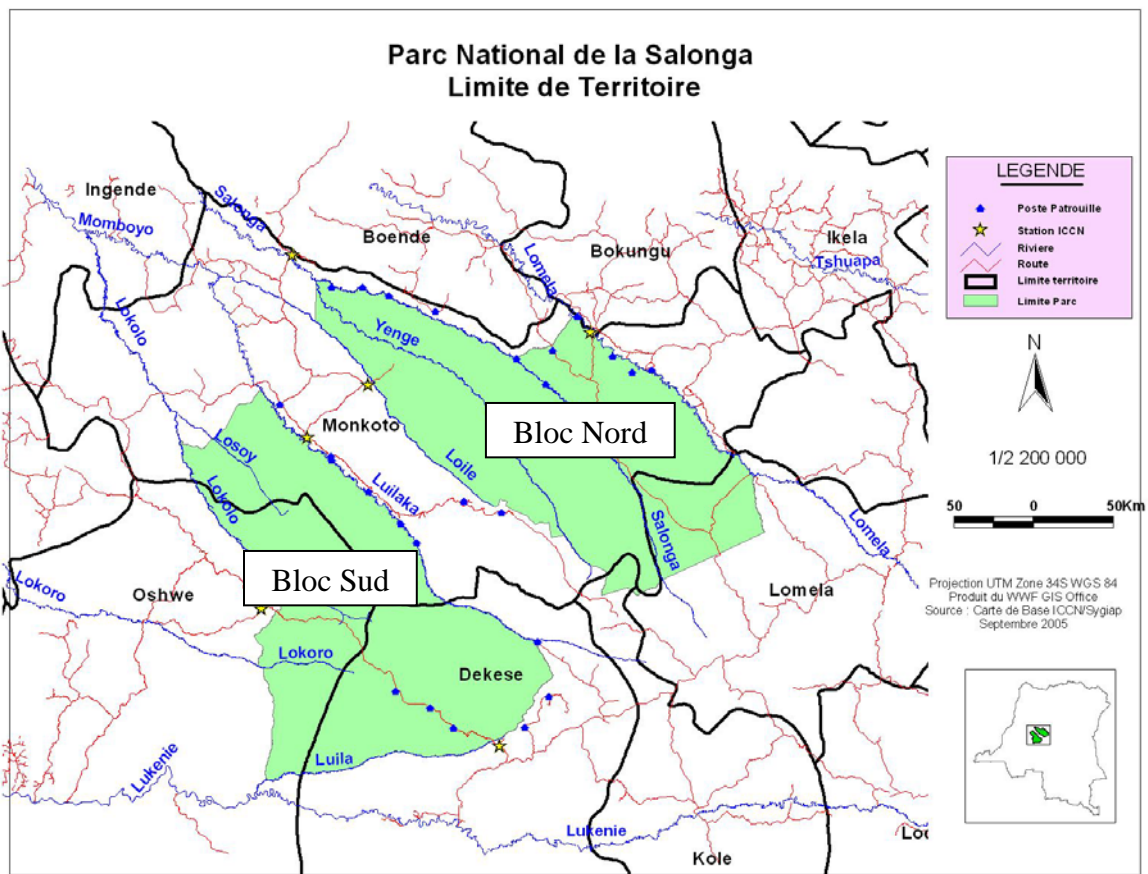
---

<sup>1</sup> Les détails des Termes de Références de l'étude sont rappelés en Annexe 1.



« chimpanzés nains » le Bonobo (*Pan paniscus*) et pour être la plus large étendue de forêt dense humide protégée d’Afrique -la seconde au monde après le parc de Tummucamaque au Brésil.

Inclus dans le bassin central du fleuve Congo, cette vaste étendue de 36.000 km<sup>2</sup> est structuré en deux blocs (un bloc Sud et un bloc Nord) séparés par un ‘corridor’ d’environ 50 km de large où ont été relocalisées une partie des populations déplacées lors de la création du parc. Le PNS est sillonné par un dense réseau de rivières (Salonga, Luilaka, Yenge, Loile, Lomela, Lokolo, etc.) s’écoulant du sud-est au nord-ouest (cf carte 1). Il renferme une alternance de forêts sur terre ferme et sur sol inondable ou marécageux, parsemées de clairières naturelles avec, plus au sud, de vastes îlots de savanes. Le PNS est considéré comme un réservoir important pour les éléphants de forêts, les bonobos et de nombreuses autres espèces dont plus de 50 espèces de grands mammifères incluant 9 espèces diurnes de primates (MinAFET 2003).



Carte 1 : Le Parc National de la Salonga – superficie totale : 36,000 km<sup>2</sup>. Source carte: GIS Office Bureau National du WWF en RDC.

Malgré son rôle évident pour la conservation de ces espèces et plus globalement pour la biodiversité, le PNS n’a pas encore bénéficié d’investigations scientifiques poussées. La seule étude pionnière sur les forêts de la Salonga est celle de Evrard (1968). Plusieurs autres recherches ont été entreprises depuis dans le PNS, avec comme sujet d’intérêt principal le statut de conservation, l’écologie et le comportement du bonobo (cf van Krunkelsen et al. 2000, Reinartz et Friedrichs 2003) et celle des éléphants (WCS 2005). En ce qui concerne les ressources aquatiques aucune évaluation systématique n’a été menée jusqu’ici. L’inventaire systématique

mené par le AMNH en parallèle avec la présente étude est la première étape pour remédier à cette lacune.

Le PNS fait aujourd'hui partie des cinq aires protégées en RDC classées comme sites du patrimoine mondial et fait partie du paysage Salonga-Lukenie-Sankuru du programme Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo financé par USAID/CARPE.

## Les problèmes

Avec la crise économique qui a sévi en RDC pendant plus de 2 décennies et les conflits armés récents dont la RDC tente aujourd'hui de se sortir, la situation du PNS n'est pas meilleure que beaucoup d'autres APs en RDC. Les rapports récents des conservateurs et un rapport de visite de la DG au bloc nord (ICCN 2002) font état d'une désorganisation des opérations de gestion et de surveillance due entre autre à l'isolement, au manque de communications, à la faiblesse des moyens et de l'équipement et au manque de motivation et de discipline du personnel. Des patrouilles de surveillance sont encore organisées dans les secteurs proches des stations, mais le personnel de terrain est clairement submergé face aux grandes pressions qui s'exercent sur le parc<sup>2</sup>.

Une partie considérable des infrastructures, matériels, équipements, véhicules n'a plus été entretenue ou remplacée depuis plusieurs années. L'incapacité totale d'entretenir ou de renouveler les bâtiments du parc (station, postes de patrouille) explique l'état de délabrement extrême dans lequel ces derniers se trouvent (cf. photo 1). Depuis sa création, le Parc n'a en particulier reçu que de très peu de soutien en faveur de son développement, et le peu d'infrastructures dont l'ICCN a pu utiliser sont en fait celles de sociétés de développement agricole, de missions ou de sociétés d'exploitation forestières. En particulier la station ICCN actuelle de Monkoto se trouve être en fait les anciens bâtiments de la coopérative agricole Bongonda qui ont été 'acquis' par le biais d'un accord passé entre l'ICCN et les représentants de cette coopérative en échange de l'accès aux ressources aquatiques du parc (cf. détails de cet accord pp.15-16 ci-dessous).



Photo 1 : Deux vues du poste patrouille de Lokofa– Bloc Sud, Parc National de la Salonga (Juillet 2006)

<sup>2</sup> Alors qu'avant la guerre, la plupart des gardes du parc étaient stationnés par groupes de 2 à 6 dans une vingtaines de postes de patrouille établis dans des locations stratégiques en périphérie du Parc, en raison de l'insécurité et du manque de moyens de communication, le personnel du parc a aujourd'hui été regroupé dans quelques stations principales et secondaires et quelques postes de patrouilles le long des rivières principales bordant le parc.

Vu l'immensité du Parc, la désorganisation de son personnel de terrain et sa très faible capacité de gestion actuelle il n'est pas surprenant que les documents d'évaluations récents mettent en avant une série de problèmes nécessitant des interventions plus ou moins urgentes. Notons cependant que ces problèmes ne sont certainement pas (tous) exclusifs au PNS.

### **Délimitation du parc**

Sur les rivières qui forment les bordures naturelles du parc, la délimitation entre le parc et la zone tampon<sup>3</sup> à l'extérieur passe en théorie exactement au milieu de ces rivières, signifiant donc qu'une rive du cours d'eau se trouve à l'intérieur –et est donc de par la loi interdite d'accès pour les population riveraines- alors que l'autre, opposée, se trouve à l'extérieur et est par conséquent accessible sans restriction. C'est le cas entre autre de la rivière Luilaka qui borde le bloc Sud du parc sur plus de 200 km le long du corridor ou encore la rivière Loile délimitant la bordure sud du bloc Nord (cf. carte 1). Les voyageurs, et en particulier les pêcheurs, se déplaçant sur ces rivières-bordures ont des difficultés à situer avec précision la vraie limite séparant le parc de la zone tampon. Ils leur arrive de plus par moment de devoir 'couper' à l'intérieur du parc le long de certaines méandres de la rivière pour éviter les fort courants qui entravent leur déplacement à bord de pirogues qui pour l'immense majorité ne sont pas motorisées.

### **Déforestation**

Alors que la déforestation a été identifiée comme l'une des causes majeures de perte importante de biodiversité en RDC et ailleurs, il semble en revanche qu'en ce qui concerne le PNS, à part de petits défrichements très localisés, les deux dernières décennies de conflit n'ont pas favorisé la déforestation du parc ou de ses régions voisines (d'Huart 2003).

### **Empiètements dans le Parc**

Depuis la création du PNS et le déplacement *manu militari* de certains villages, l'ICCN a toujours connu des difficultés de reconnaissance de limites du parc par certaines communautés avoisinantes. Une enquête récente a montré que l'ICCN et ces communautés ont, dans le bloc sud, une interprétation différente des limites, et plusieurs villages de plusieurs centaines d'habitants sont encore aujourd'hui situés à l'intérieur du PNS (Eriksson 2003). Aux dires d'un certain nombre d'observateurs, l'impact de ces occupations se traduit surtout par la facilitation du braconnage organisé par des personnes de l'extérieur.

### **Braconnage**

Le braconnage (l'abattage illégal de gibier) est certainement le problème majeur (d'un point de vue de la conservation de la biodiversité) auquel a à faire face l'ICCN aujourd'hui dans le parc national de la Salonga. Ce terme 'braconnage' regroupe cependant différents types d'activités de chasse menées par différents acteurs et dont les motivations et moyens peuvent varier grandement.

*Le 'grand' braconnage.* Généralement entrepris par des individus ou groupes de braconniers professionnels ou par des éléments (ou ex-éléments) de l'armée, ces groupes lourdement armés remontent les rivières pour des expéditions de chasse aux grands mammifères très loin à l'intérieur du PNS, où ils peuvent séjourner plusieurs semaines. Le 'butin' (viande, trophées ou

---

<sup>3</sup> Les parcs en RDC sont en principe entourés d'une zone tampon de 50 km malheureusement mal définie dont l'application découle de la possibilité accordée au conservateur de poursuivre les infractions en rapport avec la conservation de la nature dans un rayon de 50km autour du parc (O. Ilambu, comm. pers. Oct. 2006)

ivoire) est ensuite écoulé dans les centres urbains. L'abattage d'animaux vise principalement les grands mammifères. Les différents documents revus mentionnent que les espèces les plus vulnérables telles que les grandes antilopes (bongo, sitatunga, antilopes à dos jaune, buffles), les petites antilopes (céphalophes, chevrotaïn aquatique), les primates, et surtout les éléphants ont été particulièrement affectés par ce type de braconnage, sans pour autant qu'on puisse établir avec précision l'ampleur des pertes subies. Les gardes de l'ICCN ont actuellement peu de moyen de 'combattre' ce type de braconnage. En réalité ils évitent même les affrontements directs avec ces groupes tant ils sont conscients de leur infériorité matérielle (les braconniers utilisent souvent des armes de guerre –toujours en large circulation dans le pays), numérique et tactique.

*Le braconnage de 'rente'*. Mené lui aussi dans un but commercial par des individus locaux ou venant d'autres régions de la RDC qui en ont fait leur activité principale, ce type de braconnage diffère du 'grand' braconnage uniquement par l'ampleur des moyens utilisés mais non par la motivation (essentiellement la génération de revenus). Utilisant des calibres plus conventionnels, l'impact réel de ces braconniers sur la faune est cependant inconnu. Le produit de cette chasse est largement observable le long des routes, sur les voies fluviales, dans les agglomérations principales de la région et même dans les centres urbains plus éloignés (Mbandaka, Kinshasa) qui absorbent sans doute une partie importante de ce commerce de viande.

*Le braconnage de 'subsistance'*. Les populations locales ont toujours chassé. Cette activité traditionnelle conduite soit individuellement, soit en groupe, fait partie de activités de subsistance menées depuis des générations pour assurer la sécurité alimentaire directe du groupe –sans objectif de commercialisation. Cette chasse devient braconnage (chasse illégale) dès lors qu'elle se fait dans les zones du parc.

*Le braconnage 'interne'*. Ce terme fait référence à l'activité de chasse menée à l'intérieur du parc par les gardes ICCN. On peut penser que la motivation première de cette activité (reconnue par les intéressés eux-mêmes et par la direction de l'ICCN) est l'approvisionnement de nourriture pendant les patrouilles étant donné les faibles moyens et en particulier les rations alimentaires insuffisantes distribuées aux gardes pour les patrouilles. Rien cependant ne permet d'assurer qu'une partie de ce braconnage interne n'est pas commercialisée.

## **Mauvaises relations avec les populations locales**

Les relations entre population locale et agents de l'ICCN sont sans aucune doute l'un des 2 plus grands challenges (avec le manque de moyens) entravant le succès des activités de surveillance et de gestion du parc par le personnel du PNS. A ce challenge, deux raisons essentielles. D'une part le fait que peu de ces communautés déplacées lors des opérations des vacances de terre menant à la création du parc en 1970 aient été effectivement indemnisées, créant ainsi un fort ressentiment de spoliation et de rancœur chez ces populations à l'égard du parc et de ceux qui sont perçus comme ses protecteurs, c'est-à-dire les agents de l'ICCN.

Deuxièmement le comportement même de ces agents vis-à-vis de cette population a été pendant longtemps (certains diront même, 'jusqu'à présent') inappropriée. Bien que la situation se soit probablement améliorée au cours des dernières années, les exactions, méthodes policières et excès qui caractérisèrent le comportement des agents de l'ICCN pendant plusieurs décennies affectèrent grandement les populations et la perceptions qu'elles ont encore aujourd'hui du parc, et contribuèrent à la mauvaise cohabitation présente entre population locale et agents de l'ICCN. Les récents rapports d'évaluation font référence en particulier à une « attitude essentiellement répressive » (d'Huart 2003 p.33), à des « arrestations arbitraires, extorsions, pillages, vols et même des viols » (WCS 2004, p.42). Même si l'implication dans certains de ces agissements de

soldats et autre personnel (para)militaire durant les années d'instabilité est plus que probable il n'en reste pas moins que les gardes du parc ont eux aussi une lourde responsabilité dans les mauvaises relations (le rapport WCS parle même « d'animosité », *ibid*, p.40) qui existe entre la population locale et les agents de l'ICCN, minant ainsi le travail de surveillance et de gestion de ces derniers.

### **Les récents événements du printemps 2006**

Aux mauvaises relations déjà existantes vinrent s'ajouter récemment des événements particuliers. En Avril 2006, Mr. Loota Ebola, un homme politique de la région, circula un document affirmant la nature non constitutionnelle des réglementations de l'ICCN et en particulier la nature « caduque » de l'interdiction faite aux populations locales de rentrer dans le parc. En visite à Monkoto<sup>4</sup> en Mai 2006 Mr. Ebola appela alors les populations au non respect des réglementations et les encouragea à pénétrer dans le parc pour y accéder à 'leur' ressources. S'en suivirent une confusion pendant plusieurs jours et des comportements de désobéissance civile de la part de la population qui pénétra effectivement dans le parc, nécessitant l'intervention des gardes et la tenue de plusieurs réunions d'urgence avec les autorités locales. Après quelques semaines de tension importante, un calme apparent s'est installé à Monkoto. Nos enquêtes révèlent cependant le besoin urgent de clarification (cf. section 'Les évènements de Mai ' p.37 ci-dessous).

### **Situation socio-économique de la région**

La situation générale des populations riveraines du parc est préoccupante. L'enclavement économique de la zone très important résulte de la détérioration continue des axes routiers, ponts et digues encore existants –la plupart ayant déjà disparu- et du manque de communication. Cette situation est aggravée par l'absence totale d'infrastructure de base (e.g. pas d'électricité dans toute la zone) et l'arrêt du transport fluvial autrefois assuré par les bateaux de frets et les 'baleinières' remontant le fleuve. L'absence de services de santé adéquates est alarmant : la zone ne compte que deux hôpitaux insuffisamment équipés et irrégulièrement approvisionnés, et quelques dispensaires isolés au niveau de certaines localités mais sans aucun personnel compétent et aucun matériel.

### **Déclin économique et retour au système du troc**

Le marché du travail est pratiquement inexistant dans la zone. Les grandes unités de production agricoles (coopératives agricoles, palmeraies, production de cacao, caoutchouc, café) qui opéraient dans la zone et étaient les seuls employeurs de la main d'œuvre locale fermèrent les unes après les autres à la suite des réformes (zaïrianisation) de 1973 (WWF 2006). La cessation de ces unités, couplée à un enclavement géographique et économique croissant, l'absence d'approvisionnement en produits manufacturés et de première nécessité due à l'arrêt du transport fluvial et la forte diminution des échanges commerciaux avec l'extérieur amena peu à peu l'économie locale à retomber dans un système basé sur le troc et les échanges locaux. Les récentes enquêtes socio-économiques menées par WWF dans la région reportent par exemple que plus de 65% des transactions de produits manufacturés par les ménages se fait par le système de troc.

---

<sup>4</sup> Chef-lieu du Territoire du même nom et la plus grande agglomération aux abords du parc, Monkoto se trouve localisée dans le corridor entre les deux blocs du parc (cf. carte 1).

Dans ce contexte la dépendance des populations vis à vis des ressources naturelles (pêche, chasse, produits forestiers non ligneux) s'est accrue rapidement. En particulier la pêche et la chasse commerciales permettant de générer des revenus devinrent des stratégies de remplacement (safety net) en réponse à la perte des emplois rémunérés dans les exploitations agricoles.

### **Dégradation de la sécurité alimentaire**

Une des conséquences de cette évolution est la dégradation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de certains foyers. Cette dégradation est due essentiellement au fait que les protéines animales sont de plus en plus souvent 'exportées' en dehors du ménage. Les espèces animales élevées et/ou abattues servent à d'autres fins (scolarité des enfants, amendes transactionnelles, soins de santé, etc.) plutôt qu'à l'alimentation des membres de la famille. Il en est de même de certains produits vivriers agricoles ou non très nutritifs comme le poisson, le haricot, le maïs, etc. dont une proportion croissante est désormais destinée à la vente plutôt qu'à la consommation intrafamiliale.

### **Activités agricoles**

Occupant la majorité de la population, l'agriculture est encore traditionnelle et en grande partie de subsistance. Le manioc (cassave) et le maïs sont les principales cultures de ces milieux, la cassave étant la principale nourriture de base (« staple food ») des ménages dans la région, consommée sous différentes formes: chikwangue, fufu ou malemba. Le maïs par contre constitue une source de revenu importante pour les ménages. Il est vendu sous forme de grain ou transformé sous forme de boisson alcoolisée traditionnelle (*lotoko*). Les autres cultures principales sont le riz, l'arachide et la banane-plantain. La majorité des ménages pratiquent le système de multiculture, cultivant plusieurs types de semences en même temps sur le même lopin de terre (en moyenne 1 ha).

Combiné à l'agriculture, les familles pratiquent aussi d'autres activités parmi lesquelles les principales sont la chasse, la pêche, le petit commerce, et la cueillette. L'exercice de ces activités est cependant étroitement lié et combiné à celle de l'agriculture dans le sens qu'elles sont programmées par rapport au calendrier des activités agricoles. La chasse, par exemple est plus pratiquée à la saison de pluie (mois de juin), période à laquelle les travaux agricoles sont moins intenses.

Un point intéressant noté par les chercheurs ayant mené les enquêtes socio-économiques du WWF est que les populations locales perçoivent généralement l'agriculture comme étant l'activité générant le plus de revenu. Ces mêmes chercheurs soulignent cependant que cette perception est probablement liée au fait que l'agriculture est en réalité l'activité dans laquelle ils investissent le plus de temps, sans pour autant que cette activité soit effectivement la source principale de revenu. Malheureusement leur rapport, basé sur une classification qualitative des différentes activités (« qualitative activity ranking »), ne permet pas de tester cette hypothèse.

### **La pêche**

#### **Etat des connaissances**

Très peu d'information spécifique est disponible sur l'activité de pêche aux abords du PNS. Le peu de données provient essentiellement des enquêtes socio-économiques menées par WWF (2006) et dans une moindre mesure de celles de WCS (2004). Sur la base de ces informations, la

pêche apparaît pourtant comme l'une des 3 activités économiques principales des populations locales, avec l'agriculture et la chasse. A la différence de la chasse cependant qui n'est pratiquée que par les hommes, la pêche -tout comme l'agriculture- implique à la fois les hommes et les femmes. En tant que telle c'est une activité qui est relativement 'genderisée', les hommes pratiquant de façon individuelle la pêche avec filets et hameçons (et quelques fois nasses) sur les cours d'eau principaux, alors que les femmes s'organisent en groupes pour pêcher avec des paniers (*ekolo*) en barrant et asséchant les 'étangs'<sup>5</sup> selon une technique appelée écopage.

La pêche n'est pas pratiquée toute l'année avec la même intensité. Les périodes principales sont la petite et la grande saisons sèches (respectivement Janvier-Mars et Juillet-Septembre), certains ménages pratiquant aussi la pêche pendant la saison des pluies (Octobre-Décembre). Dans ce cas il s'agit uniquement des hommes (l'écopage n'étant pas possible pendant cette période en raison de l'impraticabilité du terrain). En plus des familles 'locales' habitant dans un rayon proche des zones de pêche, un nombre important de pêcheurs 'migrants' venant d'autres parties du pays s'établissent dans des camps temporaires le long des rivières bordant le parc. Ils y passent plusieurs semaines (généralement pendant la petite et grande saisons sèches), accompagnés pour la plupart de leur famille, et y pratique pêche et écopage.

La partie des captures qui n'est pas consommée immédiatement est transformée pour conservation. La technique de conservation la plus utilisée est le fumage, bien que quelques ménages utilisent aussi les techniques de salage. Le produit de ces activités de transformation est ensuite vendu en partie ou totalement. Dans les zones enquêtées par WWF il apparaît que 73% des ménages qui pratiquent la pêche commercialisent au moins une partie de leur captures (le reste étant conservé pour auto-consommation) (WWF 2006). En terme de revenu, ces mêmes études rapportent que 66% des ménages tire moins de 4,500 FC (US\$ 10) par saison (approximativement US\$25 par an) et seulement 10% des ménages plus de 22,500 FC (US\$ 50) par saison (US\$ 125 par an).

D'un point de vue plus technique, WCS avance les chiffres de 47,000 filets et 147,000 hameçons qui seraient utilisés dans la zone correspondant au corridor entre les deux blocs du parc -et 42,000 filets et 38,000 hameçons supplémentaires sur la partie est du bloc sud<sup>6</sup>. Sur la base de ces estimations le rapport WCS conclue « *Dans l'ensemble le nombre de pêcheurs identifiés [dans la zone enquêtée] est de loin très faible par rapport à la population totale. Ce qui revient à dire que si elle est pratiquée en dehors du parc cette activité ne constitue pas une menace directe* » (WCS, 2004, p.31).

Une partie de ces conclusions est cependant clairement en contradiction avec d'autres résultats de la même étude qui reconnaît qu'une majorité des ménages locaux sont engagés dans l'activité de pêche. Ce dernier résultat est lui-même confirmé par l'étude WWF qui estime que sur l'ensemble du landscape environ 78% des ménages pratiquent la pêche (WWF 2006). De surcroît ces études ne prennent pas en compte les migrants établis dans les camps temporaires et dont l'activité a elle aussi un impact potentiel sur la ressource. Il semble donc qu'une certaine incertitude existe à propos de l'importance réelle de cette activité et l'impact qu'elle induit sur les ressources.

Ces questions essentielles seront revisitées par l'étude présente.

---

<sup>5</sup> Ces étangs sont les étendues d'eau (cours d'eau secondaire, mares saisonnières ou marigots semi- permanents) situées de part et d'autre du cours principal de la rivière. L'étendue et l'importance de ces étangs dépendent pour une grande part des inondations du cours principal de la rivière pendant les fortes pluies de la saison humide.

<sup>6</sup> Au total les chiffres avancés par WCS sont donc de 185,000 hameçons et 90,000 filets.

## **Régime d'exception et protocole d'accord**

La pêche représente une exception majeure dans la manière avec laquelle l'ICCN a géré jusqu'à présent les ressources du parc, en ce sens que les autorités du PNS permettent depuis plusieurs années la pêche à l'intérieur des limites du parc contre paiement d'une taxe. Cette décision peut être vue comme l'application d'un régime d'exception dans la mesure où en autorisant ces pêcheurs à accéder aux ressources du parc cette dérogation est en opposition avec la loi 69-041 du 22 Août 1969 qui régit les APs et qui interdit en particulier toute activité d'exploitation à l'intérieur des aires protégées en RDC. En pratique, l'existence de cette taxe signifie que tout individu (hommes ou femmes) qui s'acquitte de cette redevance de 100 FC / personne / jour auprès des autorités du parc peut ensuite pratiquer l'activité de pêche (ou d'écopage) n'importe où dans le parc. Cela inclut non seulement la rive 'intérieure' des rivières formant la bordure naturelle du parc, mais aussi les cours d'eau, 'étang' et autres marigots qui se trouvent à l'intérieur du parc. En particulier les rivières Salonga et Yenge dont des parties importantes traversent le bloc Nord (cf carte 1) se trouvent ainsi être l'objet d'une activité importante de pêche notamment pendant la petite et la grande saison sèche.

A l'existence de ce régime d'exception s'ajoute un autre cas particulier. Dans la région de Monkoto, un « protocole d'accord » signé en 1990 entre la direction générale de l'ICCN et les membres de l'ex-coopérative Bogonda, autorise les membres de cette même coopérative à pratiquer l'activité de pêche gratuitement dans le parc pendant les périodes de pêche autorisées. En contrepartie les membres de la coopérative consentirent à l'époque à céder à titre gratuit la location des bâtiments de la coopérative à l'ICCN pour y installer sa station de Monkoto. En théorie, seuls les membres de la coopérative et leur familles bénéficient de ce protocole d'accord, ce qui concerne 6 groupements administratifs<sup>7</sup> parmi ceux de la zone de Monkoto.

Avant de passer à la présentation des résultats de l'étude présente, une dernière tâche est nécessaire. Il s'agit de compléter l'information fournie dans les sections précédentes par la revue et l'analyse critique des principaux narratifs (discours) actuellement véhiculés par certains acteurs impliqués dans l'usage ou la gestion des ressources du PNS.

## **Analyse de narratifs**

De façon relativement simple un 'narratif ' peut être défini comme une 'manière d'interpréter volontairement ou inconsciemment la réalité'. S'appuyant sur le langage, il permet à ceux qui souscrivent à ce narrative d'interpréter l'information qu'ils reçoivent et de la retranscrire selon un discours 'logique' en accord avec une 'histoire' officielle ou une stratégie (cachée), leur permettant de justifier leur propres décisions ou comportement par rapport à cette 'histoire'. Identifier et analyser les narratifs existants autour d'un problème permet donc de mieux comprendre les positions ou les réactions spécifiques de certains acteurs vis-à-vis de ce problème. Dans le cas précis qui nous intéresse la revue des documents existants et les discussions formelles et informelles qui ont fait partie de ce travail ont permis de mettre en évidence au moins quatre narratifs.

### **« Le parc de la Salonga = un parc sur papier »**

Le premier narratif est celui qui consiste à affirmer que, comme bien d'autres parcs nationaux en Afrique et dans d'autres pays en voie de développement, le parc national de la Salonga n'est

---

<sup>7</sup> Les groupements de Bolenge, Imoma Mpako, Eyangi, Etow, Bongoy à Mpongo et Isaka.



qu'un parc sur papier. D'Huart, par exemple dans sa récente évaluation des capacités de gestion des APs en RDC reconnaît : « *Souvent dépourvu d'accès aux marchés, écoles ou dispensaires locaux (lorsqu'ils existent), le personnel [de terrain de l'ICCN] souffre considérablement de son isolement. Dans l'état actuel de faiblesse de l'ICCN, on peut affirmer que le PNS est actuellement un "parc sur papier" qui se protège grâce à son accès difficile et à la faible densité de population humaine en périphérie* » (d'Huart 2003, p.33). Cette vision selon laquelle le PNS n'est effectivement pas géré due au manque flagrant de moyens humain et financier de l'CCN n'est pas l'affirmation uniquement de Mr d'Huart mais au contraire une vision largement acceptée et reprise par de nombreux acteurs individuels ou institutionnels, incluant l'ICCN lui-même, mais aussi les bailleurs de fonds engagés en DR Congo, les instituts nationaux et internationaux de recherches et/ou de conservation de la nature. Mr. Omari Ilambu dresse lui aussi un portrait relativement morose de la situation en termes de capacités de l'ICCN à mener à bien sa mission dans le PNS. Il dénombre au total 190 gardes en charge de la gestion et de la protection du PNS. Pour une surface de plus de 36,000 km<sup>2</sup> (un territoire plus grand que la Belgique), cela signifie 1 garde en fonction pour chaque 190 km<sup>2</sup> de forêt tropicale que contient le parc!

Vu sous cet angle il semble en effet que la tâche de l'ICCN est difficilement surmontable, et on peut être tenté de conclure qu'effectivement le PNS n'est qu'un « parc sur papier ». Il convient cependant de noter que la pêche est une activité qui ne se pratique pas partout, mais se concentre au contraire autour des plans d'eau -dans le cas présent essentiellement les rivières. En d'autres termes pour ce qui est de l'activité de pêche le travail de surveillance concerne essentiellement des zones précises (les rivières) qui sont relativement bien répertoriées. De surcroît, la quasi-totalité des déplacements des populations se fait aussi par voie navigable. Le contrôle de l'activité de pêche se réduit par conséquent essentiellement au contrôle des rivières, que ce soit pour la pratique de la pêche *per se* ou bien pour les déplacements des individus engagés dans celle-ci (y compris les migrants venant s'installer dans les camps de pêche -qui sont eux-mêmes situés sur les rives de ces mêmes rivières.

En conclusion, si la situation générale du parc peut être résumée par la formule de d'Huart (2003, p.33) « Vu l'immensité du Parc, la désorganisation de l'ICCN et sa très faible capacité de gestion actuelle représentent une menace [pour le parc] si les pressions actuelles devaient augmenter. », il semble, en revanche, que pour ce qui est de l'activité de pêche une grille d'analyse légèrement différente doit être appliquée. Ce point sera rediscuté à la lumière de nos résultats.

### **Pression de la population, anciennes 'terres' et intrusion**

Le second narratif abondamment présenté dans une partie de la littérature est celui qui tente d'expliquer les intrusions de la population locale dans le parc par une trop forte pression démographique. Pour illustration, le rapport WCS affirme : « ... *cette population est d'autant plus dynamique qu'elle exerce une pression démographique considérable. ... Compte tenu de sa situation géographique et de sa particularité, la zone [du corridor de Monkoto] est celle à travers laquelle le projet de conservation communautaire doit être lancé... sa démographie élevée, sa proximité avec le parc et surtout l'intensité des activités humaines plaident en faveur de cette zone* » (WCS 2004 p. 46 and 48). Le message véhiculé par ce narratif est clair : la population vivant aux abords du parc impose une pression anthropique trop forte sur les ressources naturelles aux alentours (et à l'intérieur) du parc -justifiant ainsi un renforcement des capacités de surveillance de l'ICCN.

L'analyse des données démographiques révèle cependant une réalité quelque peu différente. S'appuyant sur les données (déjà anciennes) de l'Institut National de Statistique, Ilambu rappelle que « *La densité de la population dans ces zones est parmi la plus faible du pays* (INS, 1984) ».

Selon les données plus récentes du bureau territorial de Monkoto la population du territoire s'élevait en 2003 à 105,000 habitants pour une superficie totale de 36385 km<sup>2</sup>, soit 2.8 habitant au km<sup>2</sup>. Par ailleurs nous savons que la superficie moyenne des exploitations agricoles n'est à l'heure actuelle que de 1 ha (i.e. 1/100 de km<sup>2</sup>). Cela signifie que la population est bien en-deçà du seuil pour lequel la pression démographique commence à devenir un facteur de changement socioéconomique et écologique. L'argument de la pression anthropique peut par conséquent être difficilement avancé pour expliquer les intrusions de la population dans le parc<sup>8</sup>.

En revanche il semble beaucoup plus probable qu'un facteur culturel soit toujours en jeu et lie la partie de la population qui a été déplacée aux territoires 'ancestraux' que cette population a été contrainte de quitter à la suite de la création du parc. Ainsi le rapport WWF souligne pour les zones à l'est du bloc Sud du parc : « *Traditional areas remain important not only for hunting and fishing purposes but also because people return to the original location of villages to collect products from old groves.* » (WWF 2006, p.80). En particulier alors que l'accès à la terre semble être relativement libre, les territoires de chasse et de pêche font l'objet de restrictions beaucoup plus marquées. Ceci est particulièrement évident à la lecture de ce même rapport WWF :

Participants today demonstrate a strong attachment to the land, referring to **their** village forests' limits when talking about hunting and in some cases, fishing zones. For example, participants from the villages of Ngendo and Bisenge (both in the Lokolama sector), explained that locals were allowed to fish "in those areas that belong to the village, but not farther than that." (focus group men, Ngendo) while in Bisenge participants from the women's focus group said that people from neighboring villages were not allowed to fish in Bisenge's fishing sites because "each village has its own part of the Lokoro." During the course of household interviews people also made mention to specific sites for fishing, from returning to old village sites, to areas designated to specific clans: « *[We fish] in the part of the Lulo that belongs to our clan, and in streams close to the village* » (WWF 2006 p.29).

Cet aspect concernant l'existence de mécanismes 'traditionnels' de contrôle à l'accès aux ressources aquatiques et ses implications possibles pour la mise en place d'une gestion collaborative du parc seront repris et approfondis sur la base des données récoltées durant notre enquête (cf. section 'Droits d'accès traditionnels aux ressources', p.30 ci-dessous).

### « Sous les filets, les fusils de chasse »

Le troisième important narratif rencontré dans la littérature (mais aussi lors des interviews de différents acteurs) concerne l'interaction entre pêche et braconnage et en particulier la perception largement répandue parmi un certain nombre d'acteurs selon laquelle la pêche contribue –ou tout au moins favorise– le braconnage. Le tableau 1 reprend quelques unes des citations trouvées dans la littérature à ce sujet. Y sont ajoutées deux citations extraites d'interviews de gardes ICCN menées lors de nos propres enquêtes qui illustrent parfaitement ce narratif.

Plusieurs commentaires immédiats suivent ces citations.

1. Alors que l'on a souligné plus haut l'existence de différents types de braconnages (grand braconnage, braconnage de rente, braconnage de subsistance, braconnage interne) impliquant différents groupes et pour qui différents types d'interventions risquent d'avoir différents

---

<sup>8</sup> A la différence d'autres parcs de la RDC tel celui de Virunga où cette fois la densité de la population aux abords du parc est effectivement très élevée, de l'ordre de 1000 habitants/ km<sup>2</sup>

degrés de succès, un certain ‘amalgame’ entre tous ces différentes formes de braconnage est évident dans les citations du tableau 1.

2. Cet amalgame (confusion) n’est pas de nature à aider à identifier les réelles causes du problème et contribue au contraire à entretenir le discours réductionniste selon lequel « tout pêcheur est aussi braconnier ».
3. Ce narratif ne tient pas compte d’autres interprétations existantes de la situation qui suggèrent que les relations entre pêcheurs -et plus généralement population locale- et ‘braconniers’ (quelque soit le type considéré) ne sont pas systématiquement ou obligatoirement de type connivence. Il est ainsi noté dans le rapport WWF : « *Chefs de terre [les chefs traditionnels au niveau des villages] have little control over poachers that comes from Boende and other towns, and who intimidate local traditional authorities and the population in general, sometimes forcing local men to act as their guides and hunt for them inside the park.*” (WWF 2006, p.86).

Tableau 1 : Quelques unes des affirmations présente dans la littérature à propos du braconnage

Citation	référence
« Il faut reconnaître enfin que cette pêche favorise le braconnage. Il y en a qui y vont sous prétexte qu’ils vont pour la pêche alors qu’une fois accéder aux eaux du parc il font la chasse. D’autres pêcheurs par contre servent de « passeurs » aux braconniers professionnels qui gagnent le parc par voie d’eau. »	p. 29 in WCS 2004
« la pêche telle que pratiquée dans certaines rivières et dans les eaux du parc constituent une menace de plus en plus directe. Elle favorise le braconnage qui constitue une menace par excellence. »	p. 46 in WCS 2004
« les pêcheurs font aussi la chasse dans le parc ou encore jouent le rôle de passeurs en faveurs de braconniers professionnels. »	p.31 in WCS
« La pêche autorisée (sur paiement de la taxe) le long de la rivière Yenge et la rivière Salonga ... a ouvert les perspectives d’installation de campements et des activités combinées difficilement contrôlables. Ces campements sont souvent les lieux sûrs pour servir d’abri aux braconniers et constituent des zones de transit par où les braconniers passent pour opérer dans le Parc. »	p. 37 in Ilambu 2005
« Sous les filets ils ont les armes – ils pêchent en fait pour chasser ! » « ...c’est sous la couverture de cette quittance [la taxe de pêche] que les braconniers s’infiltrent avec les armes pour chasser dans le parc. »	garde ICCN interview No.6 garde ICCN interview No.12

Il semble donc que -indépendamment du type de braconnage considéré- les relations entre pêcheurs et braconniers ne puissent pas être réduites à de simples relations de ‘complicité’ entre ces deux groupes. De façon plus réaliste ces relations oscillent certainement entre complicité et coercition (en passant par l’absence complète de relation) en fonction du contexte local, et évoluent au cours du temps en fonctions des intérêts des uns et des autres.

En dernier lieu, il convient de noter que ce problème de relation entre pêcheurs et braconniers s’inscrit dans le débat plus général de relation entre poisson et viande de brousse. La littérature dans ce cas aussi est encombrée de raccourcis conceptuels ou de pré-conceptions qui ne facilitent pas toujours une analyse pertinente de la situation (e.g. Brashares et al. 2004). Si il est exact que la viande de brousse et le poisson peuvent apparemment être reliés par un certain degré de substituabilité en terme d’apport nutritifs et protéinique, il n’en reste pas moins que le contexte socio-culturel et institutionnel dans lequel ces activités sont pratiquées, rend très discutable, voire dangereuse, l’affirmation selon laquelle ces deux produits sont substituables. Le fait par exemple que les femmes aient un accès direct au poisson (à travers les activités de pêche et d’écopage et

leur implications dans les activités de transformation et de commercialisation), alors que la chasse est une activité pratiquée exclusivement par les hommes, signifie qu'une substitution du poisson par la viande peut dans certains cas avoir des conséquences dramatiques en terme de sécurité alimentaire intra-familiale (les femmes, personnes âgées et enfants voyant alors leur apports nutritionnels diminués au profits de celui des hommes).

### « La gestion communautaire = la solution ! »

Le dernier 'narratif' qu'il apparaît crucial de revisiter est celui de la « gestion communautaire vue comme étant *la solution* ». La revue des différents documents s'étant penchés sur le problème du PNS révèle en effet que la quasi-totalité de ces analyses s'accordent pour conclure que l'implication des populations locales dans la gestion du parc est désormais la seule voie possible. Le rapport WCS par exemple parle de « la formulation d'un projet de conservation communautaire en faveur du PNS » alors que l'Administrateur –Directeur Technique (ADT) de l'ICCN souligne dans un courrier adressé aux partenaires le souhait de l'ICCN de mettre en place rapidement des « dispositions réglementaires en faveur de la promotion [d'un] programme de la conservation communautaire participative. » Dans une démarche consensuelle remarquable tous ces différents documents font référence à ce qu'ils dénomment la « gestion communautaire » pour décrire ce nouvel arrangements institutionnel.

Plusieurs points nécessitent cependant d'être clarifiés. Premièrement, d'un point de vue sémantique, il convient de faire remarquer la confusion possible que véhicule ce terme 'gestion communautaire'. 'Communautaire' peut signifier « en commun », et dans ce cas il fait référence à un système de gouvernance où les responsabilités et les tâches sont réparties entre différents groupes d'acteurs. Cependant « communautaire » a aussi un sens plus 'local' faisant référence à la « communauté » qui dans le vocable anglo-saxon peut aussi se traduire par « community ». Pris dans ce sens, le terme gestion communautaire veut alors dire « community-based management », se référant à un tout autre système de gouvernance, où cette fois les responsabilités et les tâches liées à la gestion (du parc dans le cas précis) revient à la 'communauté', c'est-à-dire au village, limitant *de facto* le rôle des autres groupes d'acteurs et en particulier l'ICCN.

Si notre interprétation des documents existants est correct, il semble que ces derniers utilisent le terme dans le premier sens, c'est-à-dire dans le sens d'une gestion *collaborative*, impliquant les acteurs 'conventionnels' de la conservation, ici l'ICCN, mais aussi invitant d'autres 'nouveaux' acteurs à s'impliquer dans cette gestion, en particulier des communautés riveraines du parc. Ce type de gestion collaborative, qui dans le jargon anglo-saxon est aussi appelé 'co-management' ('co-gestion' en français) -en opposition au terme 'community-based management'.

Deuxième point, le concept de gestion collaborative (co-gestion) est en fait le paradigme actuel en terme de gouvernance des ressources naturelles et en particulier de gestion des APs. Ce type de gestion est en train d'être mis en place -en théorie tout au moins- dans un nombre croissant de pays (développés et en voie de développement) à travers le monde. Une littérature extrêmement riche est disponible sur ce sujet, décrivant en particulier les leçons tirées de ces nombreuses expériences de co-gestion. Faire une revue exhaustive de cette littérature n'est pas l'objet de ce rapport –des revues existent déjà en particulier sur les concepts de co-gestion et de gouvernance et leur application dans les secteur de la pêche artisanale en Afrique (e.g. Béné and Neiland 2006). Les points principaux de ces leçons seront repris dans la dernière partie de ce rapport pour articuler les recommandations concernant l'établissement d'un système de gestion collaborative du PNS entre les communautés riveraines du parc et l'ICCN. La leçon essentielle de toutes ces expériences peut cependant se résumer dans le point suivant : l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources dont elles ont l'usage est une condition nécessaire mais non

suffisante pour améliorer la gestion de ces ressources. En d'autres termes, reconnaître la nécessité de la mise en place d'une gestion collaborative n'est pas la solution du problème mais simplement la première étape de ce processus !

## **Le challenge**

Si l'on tente de résumer la situation, on se trouve aujourd'hui dans une conjoncture relativement nouvelle où l'ensemble des acteurs 'traditionnels' impliqués jusqu'à présent dans la gestion de la conservation (bailleurs de fonds, institut de gestion de la conservation, ONGs internationales, etc.) s'accordent pour reconnaître que face aux contraintes importantes auxquelles a à faire face l'ICCN la 'solution' pour assurer une meilleure gestion du PNS est d'impliquer la population locale dans ce même processus de gestion.

Or de prime abord cette population locale connaît des difficultés considérables concernant ses conditions de vie, se débattant face à une marginalisation sociale et économique de plus en plus importante et une pauvreté chronique déjà très marquée. De surcroît cette même population n'a toujours pas 'digéré' l'imposition *manu militari* de ce parc qui, comme le rappelle judicieusement les auteurs du rapport WCS (2004, p.60) ; « ... *ne signifie pas autre chose que le malheur, la pauvreté, la tracasserie, l'extorsion...* » et plus fondamentalement l'interdiction d'accéder à des ressources dont elle considère avoir été spoliée, alors que par ailleurs elle manque de tout. Comment dans ces conditions arriver à convaincre cette population que c'est dans son intérêt d'investir dans la gestion de ce parc et la conservation de ses ressources?

Notre 'thèse' est que l'activité de pêche offre un point d'entrée unique pour engager ce processus. Ainsi qu'il est avancé dans la suite de ce document la pêche représente un 'espace multi-dimensionnel de négociation', en d'autres termes, une plateforme de discussion qui devrait permettre d'initialiser ce processus de 'réconciliation' entre la population et les gestionnaires du parc, étape (ou condition) indispensable pour relever le challenge et faciliter l'établissement de cette gestion collaborative tant souhaitée par les autorités.

Cette affirmation selon laquelle la pêche est cette plateforme de négociation qui permettra d'engager le processus de gestion collaborative n'est pas gratuite ; elle est le résultat des travaux menés pour cette étude et discutée dans la troisième partie de ce document. Dans l'intervalle nous présentons ci-dessous les résultats détaillés de l'analyse socio-économique concernant les populations de pêcheurs des rivières bordant le parc.

## **Etude socio-économique et analyse institutionnelle des populations de pêcheurs en bordure du Parc National de la Salonga**

### **Méthodologie**

L'étude a consisté en une mission de 31 jours en RDC (du 24 Juin au 25 Juillet 2006) -dont 3 semaines sur le terrain cf. calendrier de la mission en Annexe 2- par une équipe composée d'un consultant international (socio-économiste des pêches et spécialiste des problèmes de pauvreté) et de deux assistants nationaux (une spécialiste en travaux de développement des communautés et un socio-économiste), complétée par 20 jours de préparation et rédaction en collaboration avec une économiste spécialiste en développement rural.



Photo 2 : Interviews de la population locale. A gauche un focus-groupe, à droite un interview individuel (rivière Luilaka - Juillet 2006).

En complément d'un travail initial de d'analyse des principaux documents existants (cf. liste des documents consultés en Annexe 3), l'information et les données nécessaires à ce travail ont été obtenues par l'intermédiaire d'interviews structurées et de discussions plus informelles conduites avec les différents acteurs, dans un premier temps à Kinshasa, puis à Monkoto et le long de 2 rivières (la Luilaka et la Salonga) bordant le PNS. Pendant ces visites, les vues et opinions des différents individus –incluant les pêcheurs (hommes et femmes), les représentants des autorités administratives locales (administrateur du territoire) et traditionnelles (chef de localité, chef de groupements) et les agents de l'ICCN (chef de stations, gardes) furent obtenues au cours d'interviews individuelles et de focus-groupes (cf photo 2).

Les interviews et discussions furent tenues soit en Lingala (le dialecte provincial) soit en français, suivant les vœux des personnes interrogées. Des données quantitatives de base sur les conditions socio-économiques des pêcheurs et leurs familles furent de plus collectées par l'intermédiaire de questionnaires structurés -avec questions semi-ouvertes ou fermées- administrés dans les camps de pêcheurs et les débarcadères (« fish landing sites ») visités le long des rivières bordant le parc. Deux rivières furent ciblées pour cette étude : la rivière Luilaka bordant la limite nord du bloc Sud du parc et la rivière Salonga, bordant une partie de la limite nord du bloc Nord (cf. carte 2). Pour ces enquêtes socio-économique plus détaillées, la distinction fut faite entre pêcheurs<sup>9</sup> 'locaux' (vivant dans les villages localisés dans un rayon de 0-10 km, i.e. distants de moins de 3 heures de marche ou 1 heure de pirogue non motorisée) des pêcheurs 'migrants' (venant de localités plus éloignées).

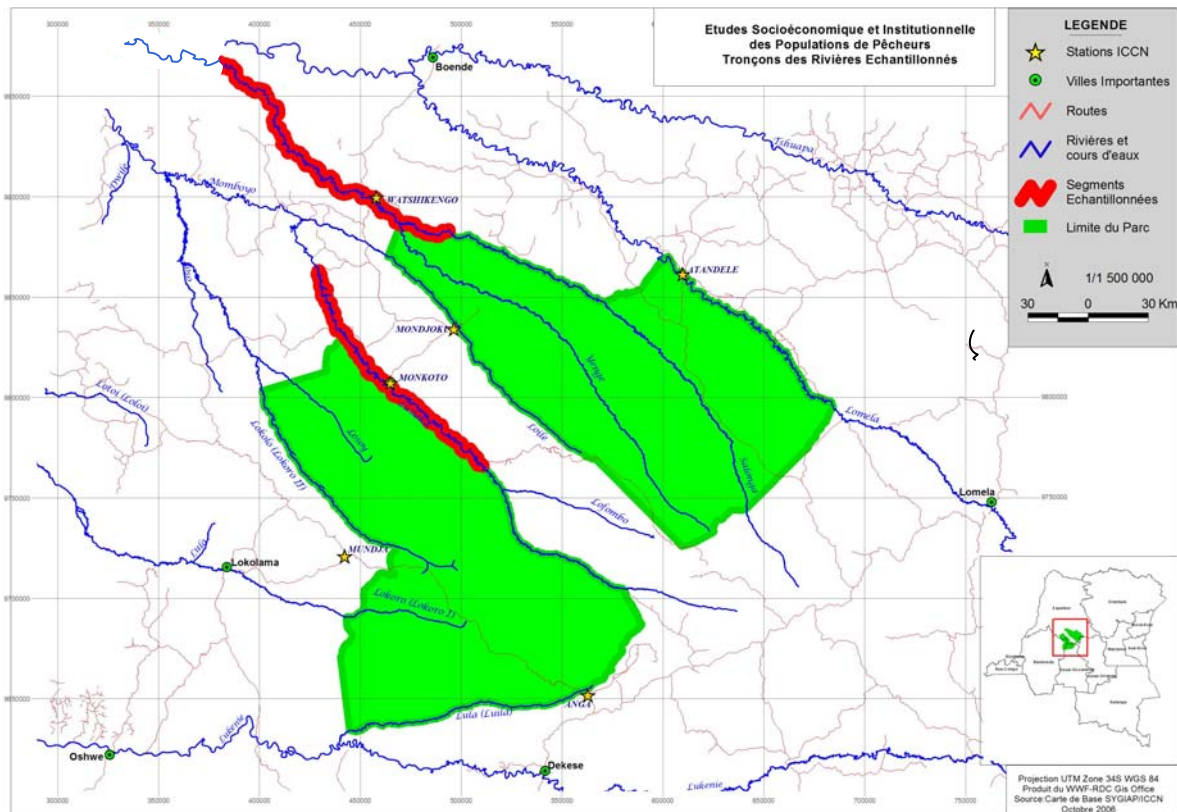
<sup>9</sup> Le terme 'pêcheurs' est utilisé dans la suite de ce document sans distinction de genre, c'est-à-dire qu'il inclue à la fois les hommes et aux femmes engagé(e)s dans les activités de pêche et d'écopage et les activités associées comme celle de transformation.

## Résultats

### Représentativité des données

Deux cent vingt kilomètres furent échantillonnés sur la rivière Luilaka en deux segments (Monkoto-Besaw et Monkoto-Ikali) et 299 km sur de la Salonga (entrée de la rivière jusqu'à Bofukomay). Le long de ces 519 km, 104 camps et débarcadères furent dénombrés parmi lesquels 43 furent enquêtés, soit 41%. L'effort d'échantillonnage fut, de plus, concentré sur les camps aux abords du parc.

Trente sept des 43 camps visités (soit 86%) sont localisés dans les limites administratives du parc<sup>10</sup>. Dix-sept focus-groupes furent organisés et 87 interviews individuelles de pêcheurs (hommes ou femmes) furent menées. Parmi ces 87 interviews 53 le furent dans des camps localisés dans le parc (61%). Quatorze femmes furent interrogées individuellement, soit 16% du nombre total d'interviews individuels. Toujours au cours de la mission, 6 postes de patrouilles furent visités sur les 8 présents sur les segments des rivières échantillonnées, soit 75%. Quatorze gardes et chefs de station furent interrogés sur les 68 en poste dans ces stations (soit 21%). Le détail de ces chiffres est résumé dans le tableau 2.



Carte 2 : Segments des 2 rivières (Luilaka et Salonga) échantillonnées durant la mission. Source carte: GIS Office Bureau National du WWF en RDC.

<sup>10</sup> Par cette phrase « localisés dans les limites administratives du parc » il faut entendre les camps non pas localisés dans le parc même, mais sur la rive opposée au parc, par opposition aux « camps localisés à l'extérieur du parc », c'est-à-dire sur les rives des rivières complètement en dehors des limites du parc.

Tableau 2 : Résumé des données collectées lors des enquêtes sur les différents segments des rivières Salonga et Luilaka

Information collectée	Segments de rivière enquêtés							
	Luilaka I <sup>1</sup>		Luilaka II <sup>2</sup>		Salonga <sup>3</sup>		Total	
Nbre km rivière échantillonnée	100		120		299		519	
Nbre total camps dénombrés	29		15		60		104	
Nbre camps enquêtés – total <sup>4</sup>	22	76%	11	73%	10	17%	43	41%
Nbre de camps enquêtés - focus-groupes	8		0		3		11	
Nbre camps enquêtés - interviews individuels	12		11		8		31	
Nbre camp enquêtés à l'intérieur du parc - total	16	73%	11	100%	10	100%	37	86%
Nbre camp à l'intérieur du parc – interv. indiv.	5	42%	11	100%	5	63%	21	68%
Nbre interviews individuelles menées	34		33		20		87	
Nbre focus-groupes organisés <sup>4</sup>	14		0		3		17	
Nbre interviews individuelles à l'intérieur du parc	10	29%	33	100%	10	50%	53	61%
Nbre stations et postes-patrouille ICCN enquêtés <sup>6</sup>	1	50%	2	67%	3	100%	6	75%
Nbre stations et PP total sur segment échantillonné	2		3		3		8	
Nbre personnel ICCN interrogé en poste	2	13%	5	17%	7	32%	13	21%
Nbre total personnel ICCN en poste <sup>7</sup>	16		30		22		68	
Nbre personnes dénombrées circulant sur rivière	32		46		50		128	
Nbre personnes dénombrées pêchant avec pirogues	55		128		35		218	
Nbre personnes observées pêchant à partir des rives	22		50		0		72	

Notes:

1: Luilaka I (Monkoto - Besaw)

2: Luilaka II (Monkoto - Ikali)

3: Salonga (Bolenge - Bofukomay)

4: Certains camps firent l'objet à la fois de focus-groupes et d'interviews individuelles

5: Lorsque les camps étaient importants plusieurs focus-groupes étaient organisés simultanément

6: Le poste de patrouille de Lokofa fut visité deux fois mais aucun garde n'y fut rencontré lors de ces 2 visites

7 : source: Ilambu (2005)

## Profil socio-économique des communautés des rivières Luilaka et Salonga

### Indications générales

Globalement 47% des personnes interrogées sont des migrants -venant cependant pour la plupart de la région (autres villages ou localités plus importante comme Mbandaka), très peu venant des autres provinces plus éloignées). Proportionnellement il y a cependant plus de migrants présents dans les camps le long de la Salonga (55%) que le long de la Luilaka (45%). Pour la plus grande majorité des personnes interrogées, la pêche est une activité 'régulière' de leur stratégie de mode de vie puisque 87% déclarent pêcher chaque année. Cependant il semble que cette stratégie soit plus marquée chez les migrants (95%) que chez les locaux (79%).

Dans tous les cas de figures (migrants et locaux ou Salonga et Luilaka) la pêche se pratique en famille (le chef de famille accompagné de sa femme et de leurs enfants) et essentiellement pendant les deux saisons sèches (Janvier-Mars = petite saison sèche et Juillet-Septembre = grande saison sèche). En revanche une distinction apparaît entre les pêcheurs migrants et locaux en ce qui concerne la pratique de la pêche pendant la saison des pluies (Octobre-Décembre). Seul 55% des migrants déclarent la pratiquer alors que la plus grande majorité des locaux (94%) s'y adonne. Enfin 62% des migrants déclarent revenir au même endroit (c'est-à-dire au même camp) tous les ans.



### ***Répartitions intra-familiale des taches***

La taille des camps de pêche installés le long des rivières Salonga et Luilaka varie entre une et 17 familles, avec une moyenne de 6 familles par camp. Une partie non négligeable de ces camps (>35%) est mixte, c'est-à-dire comprend à la fois des familles de pêcheurs migrants et des familles locales. La totalité des hommes présents dans les camps pratiquent la pêche. En revanche la situation des femmes est plus complexe. Globalement une large majorité d'entre elles (85%) s'adonne à l'écopage durant la saison sèche (petite et grande saison). L'analyse plus détaillée révèle cependant que le long de la Salonga une partie non négligeable des femmes (29% en moyenne et 50% parmi les 'migrantes') est engagée dans les activités de pêche à proprement parler et non l'écopage. De façon générale on peut dire cependant que l'organisation des activités dans les camps est caractérisée par un certain degré de différenciation en fonction du sexe ('genderisation'). Les hommes sont pour une grande partie responsables de la coupe du bois (85%) et la construction / maintenance du camp et dans une proportion moindre de la transformation/conservation du poisson (42%). Ces taches de conservation (fumage, salage) sont en fait une des autres activités principales des femmes -90% déclarent prendre part à ces activités-, avec la cuisine (100%) et la garde des jeunes enfants. Une grande partie des femmes prend aussi une part de responsabilité dans la coupe du bois (60%). Ces chiffres varient quelque peu entre migrants et locaux et entre les camps de la Salonga et de la Luilaka mais la tendance reste la même. Dans les camps où ils sont présents les enfants participent aux activités de pêche suivant un schéma reproduisant la genderisation décrite ci-dessus : les jeunes filles participent à l'écopage alors que les garçons aide leur père à la pêche. Aucun en revanche ne semble participer aux taches de conservation du poisson qui restent du ressort des parents.

Tableau 3 : Techniques de pêche utilisées par les populations riveraines de la Salonga et Luilaka

Technique de pêche	% d'utilisateurs		
	Moyenne globale	Salonga	Luilaka
Filet maillant	90%	88%	91%
Longueur moyenne (m)	30 m	39 m	28 m
[nombre moyen / individu]	[29]	[31]	[29]
Hameçon	85%	59%	93%
[nombre moyen / individu]	[98]	[132]	[91]
Harpon	6%	0%	8%
Nasses	31%	59%	22%
Pirogue	97%	100%	96%
Ecopage	68%	59%	71%

### ***Techniques de pêche et espèces ciblées***

Les deux techniques de pêche les plus répandues aujourd'hui chez les pêcheurs sont le filet maillant et les hameçons, tous deux utilisés sur les berges des cours d'eaux principaux. Ces deux techniques sont utilisées simultanément –90% des pêcheurs interrogés déclarant utiliser les filets et 85% les hameçons. Ces techniques sont donc en train de remplacer les techniques plus 'traditionnelles' telle que les nasses (*moleke*) et des harpons (*ngondo*) qui ne sont cités, respectivement que dans 31% et 6% des interviews. Ces chiffres sont cependant légèrement différents si l'on prend en compte la localisation. Sur la Salonga, une proportion plus importante de pêcheurs utilise toujours les nasses (59%) mais l'usage du *ngondo* a par contre complètement disparu (Tableau 3). En revanche pour ce qui est des hameçons la tendance est inversée, 93% des individus sur la Luilaka déclarant en posséder alors que seulement 59% des pêcheurs sur la Salonga semblent les utiliser. La longueur moyenne des filets est de 30 m, avec des valeurs légèrement plus élevée pour la Salonga (39 m) en comparaison avec la Luilaka (28 m). Le

nombre moyen de filet par contre ne semble pas varier en fonction de la localisation (29 par individus sur la Salonga et la Luilaka). Pour autant que leur propre estimation soit correcte, le nombre d'hameçons que chaque pêcheur possède varie semble-t-il quelque peu entre la Salonga où il est plus élevé en moyenne (132 par individu) en comparaison avec la Luilaka (91 par individu). Enfin, tous les pêcheurs ou presque (97%) déclarent avoir au moins une pirogue de pêche. Comme indiqué précédemment, les femmes sont aussi actives dans le secteur en pratiquant l'écopage à l'aide de corbeilles (*ekolo*) qu'elles utilisent dans les petits ruisseaux, les mares peu profondes et les zones de marigots.

Due à leur abondance apparente, elle-même sans doute renforcée par leur capture relativement aisée, le prédateur *Hepsetus odoe* et le cichlide *Hemichromis fasciatus* sont les prises les plus communes parmi les captures des pêcheurs. Les autres espèces fréquemment observées incluent les larges spécimens de poissons-chats *Malapterurus*, *Auchenoglanis*, et *Chrysichthys*, pour la plupart capturés avec les hameçons. De larges mormyrides des genres *Mormyrops* et *Gnathonemus* sont aussi fréquents, capturés avec les filets maillants mais aussi les hameçons. Enfin les larges poissons tête de serpents (snakeheads) de l'espèce *Parachanna obscura* sont aussi ciblés et sont communément observés parmi les prises ramenées par les pêcheurs. Pour ce qui est de l'écopage, les poissons du genre *Parachanna* vivant dans les habitats anoxiques des marigots et mares saisonnières sont des prises fréquentes. Globalement les larges tailles observées pour toutes ces espèces laissent à penser que la pression anthropique sur les espèces n'est pas encore préjudiciable pour la ressource.

### ***Techniques de transformation et commercialisation***

Pour ce qui des techniques de conservation du poisson, la totalité des ménages déclarent utiliser le fumage et seulement 11% le salage. Une large proportion des personnes interrogées (29%) admet cependant qu'elles n'utilisent pas la technique du salage non par choix, mais par manque de sel. Les captures sont généralement stockées et vendues par 'assortiments' et non à l'unité. Ces 'assortiments' portent différents noms : 'bottes' (pour le poisson vendu frais), 'valises', 'bassines', 'gites', 'paniers', 'suzuki' (cf. photo 3) en fonction de leur taille relative, sans qu'une équivalence claire n'existe cependant entre eux (cf. Tableau 4).



Photo 3 : Deux différents assortiments prêts pour la commercialisation. A gauche : une valise de poissons fumés ; à droite : une botte de poissons frais.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des dénominations et prix unitaires (FC) des différentes formes d'assortiments utilisées pour la commercialisations du poisson.

Assortiment	Nombre de poissons	Prix unitaire observé [min-max] (% variation)	
		fumage	salage
Botte	[3 - 5]	[300 - 450] (50%)	
Valise	[25 - 70]	[1750 - 8000] (357%)	10.000
Bassine	[70 - 120]	[9.000 - 11.250] (25%)	
Panier	[100 - 200]	[10.000 - 45.000] (350%)	52.000
Suzuki	200	35.000	
Gite	[80 - 300]	[8.000 - 100.000] (1150%)	[50.000 - 120.000] (140%)

En fait, pour un même assortiment, le nombre de poissons peut varier de façon considérable (par exemple de 25 à 70 poissons pour une 'valise'), entraînant des variations de prix importantes. De surcroît la valeur de ces assortiments varie aussi avec la nature des poissons qu'ils contiennent – qui peuvent être de plusieurs espèces différentes- et avec l'endroit où ils sont vendus. En général le prix des poissons vendus sur place est environ 30% inférieur à celui proposé sur les marchés urbains (comme par exemple Mbandaka). Ce système ne permet par conséquent pas une estimation systématique et rigoureuse du prix du poisson<sup>11</sup> même si les mécanismes (imparfaits) des prix répondent clairement aux principes de base micro-économique –comme en atteste le fait que les prix aux camps soient systématiquement inférieurs à ceux proposés en ville.

Les informations récoltées durant les enquêtes suggèrent que les poissons salés ont une valeur marchande beaucoup plus élevée que les poissons fumés. Cette différence de prix s'explique, entre autre, par le coût de production: le sac de 20kg de sel s'achète 5000 FC à Mbandaka et 7000 FC au camp, alors que le coût du fumage peut être considéré comme nul puisque les populations utilisent pour cette technique le bois disponible en abondance aux abords des camps. D'autre part le salage offre une qualité de conservation supérieure à celle du fumage. Un poisson salé peut se garder pendant plus de 6 mois sans s'altérer alors qu'un même poisson fumé doit être consommé dans les 3 mois<sup>12</sup>.

En plus de la conservation du poisson à des fins de commercialisation, les ménages gardent une partie des captures pour leur propres consommation (en frais pour la consommation immédiate ou fumé pour une consommation ultérieure une fois rentrés au villages –le peu de poisson salé est systématiquement vendu). A ce propos, la genderisation des tâches mentionnée plus haut touche aussi l'utilisation qu'il est fait de ces captures et en particulier leur commercialisation (cf. Tableau 5). La quasi-totalité des hommes interrogés (98.6%) déclarent vendre une partie au moins de leur capture (en moyenne 71% de ces captures) alors que seulement 69% des femmes interrogées déclarent vendre une partie de leur capture d'écopage (en moyenne seulement 33% des captures). Le reste est gardé pour l'auto-consommation de la famille. Sur l'ensemble des interviews, les données indiquent qu'en moyenne les ménages auto-consomment 35% de leurs captures totales. Dans certains cas une part des captures est aussi troquée. Les données indiquent que le phénomène de troc implique aussi bien les captures de la pêche (hommes) que celles de l'écopage (femmes) (38% pour chacun des 2 groupes). Pour la pêche ce phénomène de troc représente en moyenne 30% des captures.

<sup>11</sup> Une étude plus systématique de la chaîne de commercialisation permettrait cependant de réduire considérablement le degré d'incertitude sur ces prix.

<sup>12</sup> Pêcheur local Interview No.13.

Tableau 5 : Estimations des différentes proportions des captures vendues, consommées et troquées par les populations riveraines de la Salonga et Luilaka

	Hommes (pêche en rivière)	Femmes (écopage)	Ménage
% des individus interrogés vendant une partie de leur capture	98.6%	69%	
Proportion des captures vendue <sup>1</sup>	71%	33%	
Proportion des captures auto-consommées <sup>1</sup>			35%
% des hommes pratiquant de troc	38%		
% des femmes pratiquant de troc		38%	
Proportion des captures troquées <sup>1</sup>	30%		

Note 1 : Valeurs déclarées par les individus durant les interviews et basées sur leur propres estimations.

### *Contribution de la pêche dans les revenus des ménages*

Les données de l'enquête révèlent que 2% des individus enquêtés se déclarent 'très pauvres' et 57% 'pauvres', alors que 37% de ces mêmes individus se considèrent 'moins riches' et 2% 'riches'. Dans le même temps 18% se déclarent 'plus pauvres' que les ménages de leur propres villages pratiquant uniquement l'agriculture, alors que la majorité (68%) se considèrent 'moins pauvres' que ces derniers, et 14% 'aussi pauvres'. La pêche semble donc avoir un impact significatif sur les revenus des ménages, 84% des personnes interrogées reconnaissant d'ailleurs la pêche comme étant leur source première de revenu, contre seulement 14% pour l'agriculture.

Tableau 6 : Etude comparative des revenus des ménages entre pêche et agriculture -valeur en US\$ par ménage par an (pourcentage du revenu total entre parenthèses)

	Revenus agrégés (Luilaka + Salonga)		Revenus désagrégés par rivière			
			Luilaka		Salonga	
Pêche	214 (65%)		194 (58%)		271 (91%)	
Agriculture	112 (35%)		142 (42%)		26 (9%)	
Total (pêche + agriculture)	325		336		297	
	locaux	migrants	locaux	migrants	locaux	migrants
Pêche	202	220	207	179	183	332
Agriculture	105	118	124	165	26 <sup>1</sup>	26 <sup>1</sup>
Total (pêche + agriculture)	307	338	331	344	209	358

Note 1 : les deux valeurs ne sont pas strictement égales, elles varient de quelques Francs Congolais : locaux = 11713 FC ; migrants = 11482 FC.

Ces indices sont confirmés par l'étude comparative des revenus générés par la commercialisation des produits de la pêche et de l'agriculture. Les données obtenues au cours des enquêtes révèlent que le revenu moyen de la pêche est de 96,000 FC (US\$ 214) par ménage par an<sup>13</sup> sur l'ensemble de la zone enquêtée alors que celui des autres activités (essentiellement l'agriculture) n'est que de 51,000 FC (US\$ 114). En d'autres termes la contribution de la pêche au revenu total des ménages représente plus de 65% du revenu total des ménages. La décomposition des données entre migrants et locaux ne révèle pas de différence significative, les valeurs absolues et pourcentages respectifs restant plus ou moins les mêmes (cf. Tableau 6). En revanche, la distinction entre la Salonga et la Luilaka est notable. Alors que le revenu de pêche moyen sur la Luilaka est de US\$ 197 celui sur la Salonga est de US\$ 271. Dans le même temps le revenu des autres activités sur la

<sup>13</sup> Cette valeur n'inclue ni le troc, ni la valeur marchande des poissons auto-consommés.

Luilaka est de US\$ 142 alors qu'il n'est que de US\$ 26 sur la Salonga. En globalité cela se traduit par une contribution de la pêche au revenu total des ménages de 58% sur la Luilaka et de 91% sur la Salonga. Une partie de cette large différence s'explique par le nombre relativement important de ménages de la Salonga pour lesquelles la pêche est l'unique source de revenu -25% des ménages dont une large proportion de migrants. Ces mêmes migrants sont cependant extrêmement efficaces est termes de pêche puisque leur revenu moyen pour cette activité est de US\$ 332 (environ 150,000 FC) par an par ménage. En comparaison les pêcheurs locaux n'ont un revenu moyen de pêche que de US\$ 183. Cette tendance s'inverse cependant sur la Luilaka où cette fois ce sont les locaux qui ont un revenu moyen de pêche plus important (US\$ 207) que les migrants (US\$ 179).

En conclusion il semble donc d'une part que la contribution de la pêche au revenu moyen des ménages riverains de la Salonga et de la Luilaka soit globalement supérieur à celui de l'agriculture, et d'autre part qu'un certain nombre de migrants spécialisés dans la pêche qui se sont installés le long de la Salonga et tirent des revenus de leur activité de pêche très supérieurs aux autres groupes. C'est d'ailleurs le groupe qui, en terme de revenu cumulé (pêche + agriculture), présente le revenu moyen par ménage le plus élevé (US\$ 358).

Cette conclusion malheureusement n'a pas pu être vérifiée dans d'autres zones bordant le parc, du fait de l'absence de données de même nature.

### ***Le circuit du sel***

Aux vues des informations présentées ci-dessus, est-il semble possible d'identifier une intervention qui permette d'améliorer la situation économique des ménages qui dépendent de la pêche pour leur revenu ? Il semble qu'une possibilité mérite discussion. Une large majorité des personnes interrogées a en effet mentionné durant les enquêtes le manque de sel –et non l'absence de connaissance technique- comme contrainte majeure à l'adoption du salage en tant que technique de transformation. Etant donné que cette technique offre à la fois des opportunités d'augmenter la valeur ajoutée des captures au-delà de celle obtenues par la technique de fumage (dans la mesure où les prix du poisson salé sont supérieurs à ceux du poisson fumé) et dans le même temps d'améliorer la qualité de conservation du produit (en doublant la longévité de préservation) il semble que l'initiative de développer un circuit 'sel' soit potentiellement envisageable avec des retombées positives non seulement pour les producteurs (pêcheurs) mais aussi consommateurs. Sa mise en place ne nécessiterait pas d'investissements majeurs, mais simplement le regroupement des pêcheurs en coopérative commerciale ou en association pour faciliter l'achat en groupe et le transport de l'intrant (le sel) à des prix réduits.

Les effets à court et moyen termes et la faisabilité financière de ce circuit 'sel' reste cependant à tester plus en détail. En particulier, on peut anticiper un ajustement à la hausse du prix de l'intrant sur les marchés d'approvisionnement (essentiellement Mbandaka dans la cas présent), alors que dans le même temps le prix du poisson salé risque de connaître un certain tassement (du fait de l'augmentation de l'offre). Reste cependant à savoir comment les consommateurs réagiront. Il est fort probable que l'augmentation de cette offre soit accompagnée d'une augmentation de la demande au niveau des ménages.

D'autres effets possibles à plus long terme sont envisageables. En premier lieu l'amélioration nutritionnelle des consommateurs, essentiellement au travers d'une meilleure qualité de conservation du poisson acheté. Sur un tout autre plan, ce circuit du sel pourrait jouer un rôle déterminant en tant que catalyseur de la création de coopératives commerciales de pêche, avec

comme effet secondaire important le renforcement des capacités organisationnelles des pêcheurs. L'effet sur la ressource reste, quant à lui, à déterminer. Dans un premier temps l'amélioration des revenus des pêcheurs ne se fera pas au détriment de la ressource mais par le biais de l'augmentation de la valeur ajoutée du produit, c'est-à-dire de la rentabilité économique de l'activité de pêche. Il restera ensuite à faire en sorte que cette meilleure rentabilité n'attire pas de nouveaux pêcheurs au-delà des capacités de régénération de la ressource. C'est là le rôle de tout système de gestion de ressources naturelles.

## **Institutions et interactions autour de l'usage des ressources aquatiques aux abords du parc**

### ***Droit d'accès traditionnel aux ressources aquatiques***

Les travaux précédents ont souligné le rôle important que jouent les 'institutions locales traditionnelles' dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles aux abords du parc. Les résultats ci-dessous confirment et détaillent les mécanismes d'un certain nombre de 'règles' et de normes régulant l'accès aux ressources aquatiques.

A la question de savoir « à qui appartient la rivière du côté de la rive opposée au parc ? » une majorité de personnes interrogées (65%) répond « à tout le monde » soulignant la nature d'accès libre qui caractérise la ressource –tout au moins dans la perception que les populations locales en ont. L'état congolais, gestionnaire *de jure* de ces ressources, n'est cité qu'en deuxième position avec seulement un quart (25%) des réponses. Ce pattern général se retrouve de façon consistante quelques soit les sous-groupes considérés (migrant vs locaux, Luilaka vs Salonga) avec une petite exception cependant. Pour 1/3 des migrants sur la Salonga la rivière appartient « aux gens du village le plus proche » (cf. tableau 7).

Tableau 7 : Détails de réponses<sup>1</sup> concernant les droits d'accès aux zones de pêche

	% de réponse		
	agrégée	Salonga	Luilaka
% de personnes interrogées déclarant que la rivière appartient			
à tout le monde	65%	47%	71%
aux gens du village	8%	33%	3%
à l'état congolais	26%	20%	25%
au chef de terre	1%	0%	0%
% de personnes interrogées reconnaissant une certaine forme de propriété privée pour			
la rivière (cours d'eau principal)	9%		
les étangs	96%		
% de personnes interrogées demandant la permission pour accéder aux étangs			
au propriétaire	89%		
à l'ICCN	0%		
au chef de village	9%		
au chef de terre	2%		
% de personnes interrogées payant un droit d'accès à			
la rivière	3%		
aux étangs	96%		

Note 1 : Pour cette partie de l'enquête la majorité de questions furent formulées sous forme de questions fermées à choix multiples

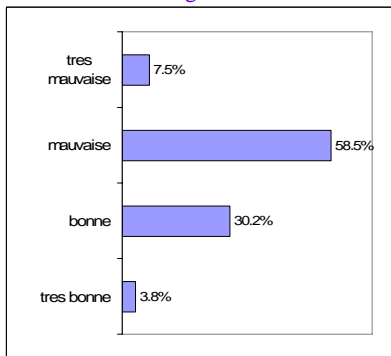
Concernant l'accès aux zones de pêche (rivières et étangs), là encore une tendance forte se dégage selon laquelle l'accès à la rivière (cours d'eau principal) est libre (99% des réponses) alors que l'accès aux étangs se fait après demande d'autorisation (92% des réponses), la plupart du temps aux 'propriétaires' (89% des réponses) ou au chef de village (9%). Ces propriétaires sont

en général les descendants des premiers habitants des villages environnants ayant ‘découvert’ et s’étant ‘approprié’ les étangs en question. Dans 88% des cas la demande de permission s’accompagne du paiement d’un ‘droit d’accès’ (généralement une partie des captures –entre 10% et 30%). Ces arrangements concernent non seulement la pêche à proprement parler mais aussi l’écopage. Notons que ces droits d’accès sont aussi perçus lorsque les étangs se trouvent du côté du parc. A ce propos un point important à noter pour les discussions à venir est le fait que, de part la physionomie particulière du terrain le long de la Luilaka, le niveau des rives est en général plus bas du côté du parc, permettant une exondation plus importante créant ainsi la majorité des étangs de ce même côté du parc, en opposition avec l’autre rive où très peu de ces étangs existent.

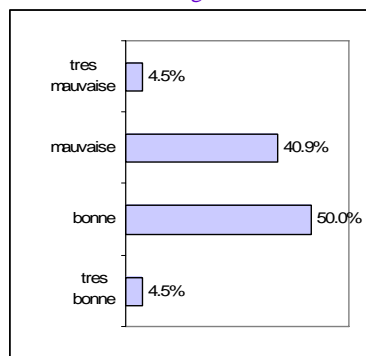
### *Interactions entre acteurs autour de l’usage des ressources aquatiques*

Les enquêtes précédentes (WCS 2004, Ilambu 2005, WWF 2006) ont largement souligné la nature difficile des relations qui se sont établies entre les populations locales d’une part et le parc et ses institutions d’autre part –en particulier les gardes de l’ICCN. Un des objectifs de l’étude présente était de revisiter ces questions dans le cadre plus spécifique des activités de pêche et des régulations qui y sont associées (taxe, protocole d’accord) mais aussi par rapport aux normes et régulations plus informelles qui existent autour de cette activité. Les résultats de ces investigations sont détaillés ci-dessous.

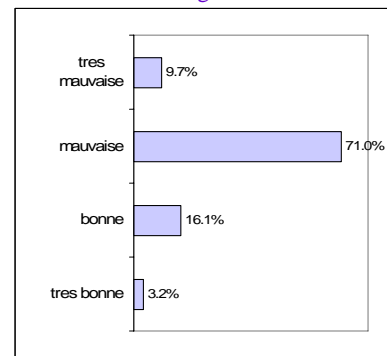
Opinion de la population<sup>1</sup> à propos des relations avec les gardes ICCN



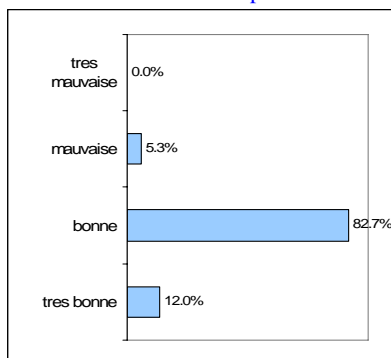
Opinions des migrants à propos des relations avec les gardes ICCN



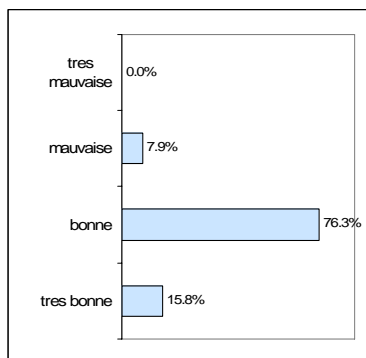
Opinions des locaux à propos des relations avec les gardes ICCN



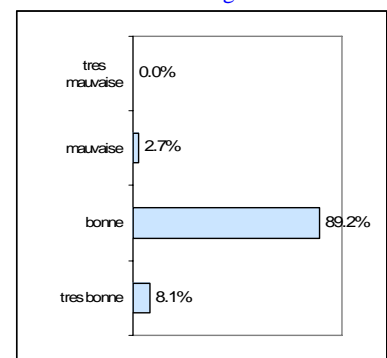
Opinion des individus à propos de leurs relations avec les autres pêcheurs



Opinions des migrants à propos des relations avec les locaux



Opinions des locaux à propos des relations avec les migrants



Graphe 1 : Opinion de la population locale concernant les interactions avec les gardes du parc (diagrammes du hauts) et les autres groupes de pêcheurs (diagrammes du bas).

Note 1 : population agrégée = migrants + locaux

Les données présentées confirment les mauvaises relations entre les populations locales et le personnel de l'ICCN. Deux tiers des pêcheurs interrogés reconnaissent avoir des relations qu'ils qualifient de « mauvaises » (58.5% des réponses), voire même « très mauvaises » (7.5% des réponses) avec les gardes. Ce qui est nouveau par contre c'est la nette différence qui existe entre les migrants et les locaux. Alors qu'une proportion encore plus importante de mécontents est observée chez les populations locales (71% qualifiant leurs relations de « mauvaise » et 9.7% de « très mauvaises » relations), la tendance est inversée chez les migrants, où 55% des individus reconnaissent avoir de « bonnes » ou « très bonnes » relations avec les gardes (Graphe 1, diagrammes du hauts).

Les mauvaises relations entre pêcheurs et gardes sont également reflétées dans les réponses des gardes ICCN à la même question. Sur les 14 interviews individuelles administrées, 7 mentionnent des problèmes de relations avec la population locale et 5 parmi ces derniers soulignent la nette dégradation qui suivit les 'événements de Mai 2006', faisant référence à l'intervention de Mr Ebola :

*« [Avant] ils nous respectaient et nous les respections. [Maintenant ce sont des] injures, insultes à tous moments, nous sommes mal en points » (garde ICCN Interview No.1)*

*« Avant les relations étaient bien avec la population, ils payaient leurs taxes. Depuis la 'polémique' la population ne paye plus la taxe » (garde ICCN Interview No.5).*

L'enquête chercha aussi à caractériser les relations entre pêcheurs migrants et locaux. Alors que dans de nombreux cas l'expérience a montré que ces relations migrants - locaux sont souvent entachées de conflits et de tensions généralement liés à la compétition pour la ressource, les données obtenues pour le PNS démontrent au contraire l'existence de très bonnes relations entre les deux groupes. Que ce soit globalement (ou en distinguant les réponses obtenues pour la Salonga et la Luilaka (Graphe 1, diagrammes du bas) les réponses font systématiquement références à de bonnes relations.

La seconde information à propos des interactions entre pêcheurs et avec les gardes du parc concerne la fréquence des rencontres. Sur les bases des estimations des pêcheurs, ces interactions sont de l'ordre de 1.3 fois par semaine avec les gardes (c'est à dire environ 1 fois tous les 5 jours) et quotidiennes avec les autres pêcheurs.

Enfin, l'étude chercha à mieux appréhender les relations entre population locale et braconnage et en particulier les interactions possibles entre pêcheurs et braconniers professionnels. Les résultats sont malheureusement ambigus. La majorité des pêcheurs déclarent ne pas avoir de contact avec les braconniers (90% des réponses) et précisent à ce sujet que les derniers contacts remontent à plusieurs années :

*« ils ne viennent plus ça fait longtemps [depuis quand ?] depuis 1987 » (pêcheur migrant Interview No.38)*

*« c'est une histoire ancienne. Pour le moment on ne les voit pas » (pêcheur local Interview No.13).*

Cinq pêcheurs en revanche font référence à des contacts plus récents. Parmi ceux-ci, 2 déclarent avoir (eut?) de bonnes relations avec eux, alors que les 3 autres au contraire soulignent des tensions :

*« Ils nous voient comme des espions de l'ICCN - les relations ne sont pas très bonnes » (pêcheur local Interview No.41)*



« *J'en ai rencontré plusieurs fois aux alentours de Boangi mais les relations sont mauvaises* » (pêcheur local Interview No.30)

« *Souvent ils ont peur que nous les dénoncions auprès de gardes du parc* » (pêcheur local Interview No.48).

Notons encore que les 5 cas furent observés parmi les pêcheurs de la Luilaka. Aucun cas n'a été mentionné par les pêcheurs interrogés sur la Salonga.

Du côté des gardes ; l'information est aussi quelque peu contradictoire. Certains confirment la tendance déjà observée chez les pêcheurs selon laquelle les braconniers ne sont plus présents depuis quelques années : « *Avant 2003, les pêcheurs vivaient en complicité avec les braconniers professionnels (chasse aux éléphants et partage de la viande). Mais maintenant la population est sensibilisée - il n'y a plus de complicité* » (garde ICCN Interview No.11). D'autres gardes en revanche insistent que le braconnage est toujours présent : « *Comme problème principal, c'est le braconnage. En ce moment on ravi les armes* » (garde ICCN Interview No.2). La majorité des gardes interrogés (57%) souligne cependant que si des relations ont effectivement existé dans le passé ce n'est plus le cas maintenant : « *Dans le temps, oui, en 1980, il y avait une forte relation entre braconniers professionnels et pêcheurs ; car la population n'était pas informée sur l'avantage ou l'intérêt du parc. Actuellement, il n'y a plus de relation entre eux. ... Dès que les braconniers viennent, ils sont vite dévoilés par les pêcheurs* » (garde ICCN Interview No.8).

### ***Position de la population locale vis-à-vis des régulations existantes***

Cette section traite des opinions et niveaux de connaissance de la population locale à propos des différentes régulations en vigueur en matière de pêches (en particulier la taxe, le protocole d'accord de Bongonda et l'existence de techniques de pêche prohibées), et d'autre part le niveau de sensibilisation des populations au problème de la conservation de la ressource et de la gestion du parc.

Les taxes, de quelque nature qu'elles soient, ne sont jamais vraiment appréciées des populations en particulier lorsque ces dernières sont en proie à une pauvreté chronique croissante. La taxe de pêche du PNS ne fait pas exception à la règle ainsi que le confirme les résultats de l'enquête. Le détail des réponses n'apporte pas de nouveauté majeure si ce n'est une quantification précise des opinions à propos de cette taxe. Moins de 20% des personnes interrogées ont un avis favorable alors que la majorité (75%) y est opposée. Là encore c'est la décomposition entre migrants et locaux qui met en évidence la plus grande différence puisque, si près de 80% des locaux rejette la taxe, ce chiffre décroît en dessous de 68% pour les migrants, près d'un tiers (32%) d'entre eux en acceptant le principe (cf. Tableau 8).

Tableau 8 : Détails des réponses concernant la taxe de pêche et le protocole d'accord de Bongonda

	Population agrégée	Migrant	Locaux
<b>Taxe de pêche</b>			
% de personnes interrogées ayant une opinion			
positive	19.6%	31.8%	11.8%
neutre	5.4%	0%	8.8%
négative	75.0%	68.2%	79.4%
<b>Protocole d'accord de Bongonda</b>			
% de personnes interrogées ayant une opinion			
positive	23.1%	18.2%	25.0%
neutre	17.9%	27.3%	14.3%
négative	55.6%	54.5%	60.7%
% de locaux bénéficiant du protocole parmi des personnes interrogées		46.2%	
% de locaux bénéficiant du protocole et ayant une opinion négative		55.6%	

Les résultats concernant le protocole d'accord sont eux aussi en accord avec les attentes. Plus de la moitié des pêcheurs interrogés ont une opinion négative du protocole et ceci quelque soit le groupe d'échantillonnage considéré (population agrégée, migrants ou locaux) –cf. Tableau 8. Ce qui, par contre, est plus surprenant est de remarquer que même parmi les locaux qui bénéficient du protocole une majorité (55%) en ont une opinion négative.

Par ailleurs les populations semblent raisonnablement au courant de l'existence d'un certain nombre de techniques de pêche prohibées, 87% et 83% de ces populations reconnaissant que l'usage des filets à petites mailles et des substances toxiques (en particulier l'ammoniaque traditionnel *boboko*) sont interdites. Environ 15% d'entre eux avouent cependant connaître certains des utilisateurs (eux-mêmes ?) de ses techniques prohibées. Plus inquiétant peut-être est la proportion des personnes interrogées qui avouent ne pas chercher à « préserver la ressource pour leur enfants » mais au contraire « pêcher aujourd'hui de manière à satisfaire leur besoins présents » (Tableau 9). Le pourcentage est particulièrement élevé (91%) le long de la Luilaka, et globalement il reste proche de 80%. La plus grande proportion des pêcheurs de la Salonga qui se montrent sensible à la question de la conservation des ressources (62.5%) est en revanche plus rassurante.

Tableau 9 : Détails des réponses concernant l'opinion des populations à l'égard de conservation des ressources aquatiques<sup>1</sup>

	Population agrégée	Luilaka	Salonga
% de personnes interrogées préférant			
exploiter la ressource	79.2%	91.1%	37.5%
conserver la ressource	23.6%	12.5%	62.5%
Total <sup>2</sup>	102.8%	103.6%	100.0%

Note 1: la formulation exacte de la question était « En tant que pêcheur, préférez-vous exploiter la ressource aujourd'hui pour nourrir et satisfaire aux besoins de votre famille ou préférez-vous conserver la ressource pour que vos enfants puissent aussi vivre de la pêche tout comme vous dans le futur? »

Note 2 : les personnes interrogées pouvaient répondre positivement aux deux questions

### ***Perception de la population à propos du parc***

Il a été noté à plusieurs reprises l'opinion relativement négative de la population (en particulier la population locale) à l'égard des gardes du parc. Cette mauvaise opinion influence certainement la vision que ces mêmes populations ont du parc lui-même, tant la présence des gardes ICCN est assimilée à l'existence du parc. Dans ces conditions il était intéressant de savoir quels sont aux yeux de la population les bénéfices apportés par le parc. Pour une large majorité des personnes interrogées (77%) le parc n'offre pas de bénéfices autres que l'accès aux ressources aquatiques (Tableau 10).

Tableau 10 : Détails des réponses des populations concernant les bénéfices du parc

	% de réponse		
	Population agrégée	Migrants	Locaux
% de personnes interrogées reconnaissant l'accès aux ressources aquatiques comme étant l'unique bénéfice tiré du parc	77.1%	87.5%	69.7%
% de personnes interrogées ne reconnaissant aucun bénéfice au parc	21.1%	12.5%	23.3%
% de personnes interrogées reconnaissant d'autres bénéfices au parc	1.8%	0.0%	3.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

## **Etats de la ressource**

L'évaluation de l'état de la ressource sur les rivières bordant le PNS n'a pas fait l'objet d'une analyse systématique, ni dans cette étude -dont ce n'était pas l'objectif-, ni dans les précédentes. Les travaux antérieurs (en particulier les études socioéconomiques du WWF et de WCS) ont bien tenté lors des enquêtes de terrain d'introduire des questions relatives aux changements de la ressource. Sans surprise, les résultats suggèrent une tendance à la baisse de l'abondance de ces ressources, en accord avec ce qui est généralement observé pour ce type d'évaluation participative basée sur la perception des populations, mais sans fondement rigoureux. Les résultats de l'étude présente, au travers d'observations de terrain confortées par des discussions avec Dr Robert Schelly, suggèrent un diagnostic totalement différent, tout au moins pour ce qui est des rivières Luilaka et Salonga.

Premièrement ainsi qu'il a été noté précédemment, de nombreux poissons de grande taille sont observés parmi les prises des pêcheurs, laissant à penser que la pression anthropique n'a pas encore atteint des niveaux pouvant entraîner une possible surexploitation de recrutement (« recruitment overfishing ») sur le long terme. D'autre part les observations de terrain indiquent que ces pêcheurs qui travaillent à partir de camps ou de villages répartis au hasard le long des rivières, installent leurs engins à proximité de ces derniers sans avoir à remonter ou descendre la rivière pendant de longues distances, suggérant que les stocks aux abords des camps ou des villages sont toujours abondants. Si la pression était importante, on observerait des tendances inverses : les camps seraient localisés très en amont (le plus loin possible) des villages et les pêcheurs auraient à se déplacer sur des longues distances pour trouver les quelques rares spécimens non encore exploités.

Deuxièmement, les décomptes menés au cours de la mission font état de 218 pêcheurs observés pêchant à partir de pirogues et de 72 observés pêchant à partir des rives, pour un parcours total de 519 km de rivière, soit 0.55 pêcheurs par km linéaire (n'incluant pas tous les bras et ramifications de ses mêmes rivières). Par ailleurs en supposant 1 pêcheur par famille, et en se rapportant à la moyenne de 6 familles par camp obtenue lors des enquêtes on arrive à une estimation de 624 pêcheurs le long des 519 km de rivières, soit 1.20 pêcheur par km linéaire de rivière. Dans tous les cas de figure, nous sommes loin de la valeur de 3 pêcheurs par km avancée dans la littérature (e.g. Welcomme 2001, R. Brummett comm. pers. Oct. 2006) comme étant le seuil à partir duquel le rendement des pêcheries de rivière commence à décliner, en particulier si l'on tient compte du fait que les techniques de pêches utilisées par les pêcheurs de la Luilaka et de la Salonga (hameçons, filets maillants) sont loin d'être parmi les plus efficaces.

## **Discussion et recommandations**

### **Contraintes et opportunités pour une gestion collaborative du PNS**

Un certain nombre de contraintes et d'opportunités existent quant à la mise en place d'une gestion collaborative du parc national de la Salonga. L'objectif de cette section est de les discuter à la lumière des travaux précédents et des résultats obtenus lors de notre étude.

Pour ce qui est des contraintes, notons en premier lieu que celles-ci sont multiples, de différentes natures et de différentes 'envergures' nécessitent par conséquent des approches adaptées à chacune d'elles.

## **La mauvaise réputation du personnel du parc**

Clairement il s'agit d'une contrainte majeure qu'il faudra aborder en priorité : rien ne pourra se faire sans que ce problème ne soit résolu. En particulier renforcer les capacités des gardes du parc sans faire en sorte que la perception de la population à l'égard de ces gardes ne soit changée, mènerait à un échec pur et simple du processus. Cette mauvaise réputation a deux origines principales. D'une part le comportement de certains gardes qui ont par le passé –et encore récemment ?- fait usage de méthodes policières musclées (violences, bastonnade) pour faire respecter les règlementations du parc par populations locales ; d'autre part le fait que ces mêmes gardes sont assimilés par la population à la création du parc et donc aux processus de déplacement forcé des communautés qui suivirent la création du parc.

Bien que le comportement des gardes ait apparemment évolué dans un sens positif au cours des dernières années, il ne faut pas sous-estimer l'ampleur du problème. Certains gardes nous ont ainsi déclaré : « *S'il faut battre la population c'est pour les éduquer – quand on dit c'est défendu, c'est défendu - une fois attrapé c'est milles fois voler* » (garde ICCN Interview No.11). Pour ce garde, battre les pêcheurs lorsqu'ils sont en infraction est clairement un moyen 'normal' d'agir - dans le sens « *faisant partie des normes* » -et donc acceptable : on bat les pêcheurs comme on bat les mauvais élèves à l'école : pour leur apprendre. Il est clair qu'un travail de fond sera nécessaire pour changer radicalement la perception que les gardes ont de leurs propres responsabilités et de la manière avec laquelle ils doivent les remplir.

Quant au sentiment de rancœur et de spoliation qui entache aussi les interactions entre population locale et gardes du parc, il faudra malheureusement encore plusieurs années pour qu'il s'atténue selon un processus 'naturel' lorsque les générations qui n'ont pas connus directement les moments difficiles de la relocalisation représenteront la majorité de la population.

## **Le manque de capacité de l'ICCN**

Le manque de capacités humaine et financière de l'ICCN a été reconnu comme étant une des contraintes majeures justifiant la mise en place d'une gestion collaborative. L'argument que nous avançons ici est que ce manque de capacités (humaines en particulier) peut aussi rapidement devenir une des contraintes majeures de la mise en application et du succès de cette gestion collaborative. En effet, espérer que l'instauration d'une gestion participative est la solution qui permette de pallier au manque de capacité initiale des institutions est une erreur. Ce que l'expérience des programmes de co-gestion nous ont appris, au contraire, c'est que la dévolution de ces responsabilités au bénéfice des communautés locales induit systématiquement une plus grande complexité du processus décisionnel et donc nécessite une meilleure coordination, plus de transparences, plus d'échange d'information et la mise en place de mécanismes fiables de responsabilisation (« *accountability* »). En d'autres termes –contrairement à une vision simpliste et erronée mais largement répandue-, la délégation d'une partie des responsabilités de gestion en direction de la population locale requiert généralement plus de ressources et de capacités humaines et financières de la part de l'autorité centrale, et non l'inverse.

## **Narratifs et préjugés**

L'existence de narratifs et de préjugés peut être une contrainte forte à la mise en place d'une gestion collaborative. Ces narratifs peuvent en particulier créer des tensions inutiles entre acteurs –là où au contraire des dynamiques de consensus sont nécessaires- ou attirer l'attention sur de faux problèmes pour lesquels ils proposent de 'fausses' solutions. Plusieurs de ces narratifs ont été discutés précédemment dans ce document. Deux d'entre eux nous semblent particulièrement trompeurs ou réductionnistes.

Le premier est celui affirmant que la population locale exerce une forte pression sur les ressources du parc –en partie parce qu'elle manque de ressources en dehors du parc. Comme souligne auparavant une étude plus attentive suggère au contraire que la pression anthropique sur les ressources naturelles environnantes est probablement parmi les plus basses de l'ensemble de la RDC. Ce narratif détourne le problème de sa véritable origine : si les populations locales retournent le parc, ce n'est pas parce qu'elle manque d'accès aux ressources à l'extérieur mais parce que elle cherche à maintenir les liens économiques et culturels avec les 'terres ancestrales' et les plans d'eaux qui étaient les leurs avant la création du parc. En particulier le problème des étangs 'privés' à l'intérieur du parc sur lesquels les populations riveraines reviennent pêcher chaque année ou imposent des droits d'accès aux autres pêcheurs, ne doit pas être sous-estimé.

Le second narratif qui est central dans la situation actuelle et qui peut apparaître comme une contrainte à la mise en place future des processus de gestion collaborative, est celui qui consiste à assimiler systématiquement tous les pêcheurs aux braconniers. Ce discours « *tous les pêcheurs sont des braconniers* » –bien que très contestable- est largement repris et circulé par un nombre significatif de gardes pour deux raisons essentielles. D'une part parce qu'il leur permet de justifier *a posteriori* leur comportement passé à l'égard de ces pêcheurs : « *nous étions durs avec eux parce qu'ils sont tous mauvais et tous de mèche avec les braconniers* », et d'autre part parce qu'il leur permet de justifier leur rôle présent : « *il faut être prudent car ils peuvent en profiter - à tout moment on arrête des fusils - il y a des pêcheurs-chasseurs, il dit qu'il est pêcheur or c'est un chasseur - il faut faire un effort pour que les gardes soient bien ravitailler pour faire des patrouilles à ce temps-la* » (garde ICCN Interview No.1).

### **Les évènements de Mai 2006**

Alors que les interactions entre population locale et agents du parc ne sont pas bonnes, les déclarations de Mr Loota Ebola ont rendu la situation encore plus tendue. Mais au-delà de la dégradation de ces relations, l'intervention de Mr Ebola a aussi contribué à jeter le trouble dans les esprits non seulement de la population locale, mais aussi –chose plus surprenante- dans ceux des gardes du parc. Plusieurs d'entre eux ont ainsi déclaré attendre des instructions de la part de la Direction Générale de l'ICCN :

*« Pour l'instant on attend la décision du PDG. Nous aussi nous sommes dans la confusion, donc on attend la confirmation du PDG »* (garde ICCN Interview No.3).

*« Le problème doit être réglé entre la direction [de l'ICCN] et la population, la situation a besoin d'être éclaircie »* (garde ICCN Interview No.5).

### **La situation socio-économique des populations locales**

La contrainte majeure à la mise en place d'une gestion collaborative du parc est sans aucun doute la situation de pauvreté chronique dans laquelle s'enfoncent tous les jours un peu plus la population locale. Dégradation ou absence totale d'infrastructures de base, difficultés d'approvisionnement, manque d'accès aux marchés, effondrement du système d'échange monétaire et réapparition du système de troc, délabrement ou liquidation des services publics, etc. le contexte socio-économique de la région est des plus alarmants. Dans ces conditions, il faut savoir admettre que la conservation des ressources naturelles n'est pas la priorité des populations locales. Cette réalité –qui n'est pas toujours bien réalisée par les partenaires, en particulier ceux de conservation de la nature- est pourtant la contrainte No.1 pour l'établissement de n'importe quel projet de conservation, fut-t-il de type co-gestion. Si la population ne voit pas le lien direct entre le projet qu'il lui est proposé et l'amélioration directe de ses conditions d'existence, il est fort improbable qu'elle deviendra un partenaire actif dans la réalisation de ce projet –aussi valable soit-il. Or à

l'heure actuelle le discours utopiste qui voit dans l'instauration d'une gestion collaborative et l'amélioration de la gestion du PNS qui est supposée s'en suivre, la porte de sortie de l'impasse économique dans laquelle se trouve la population locale ne convainc guère cette même population locale.

Il est d'ailleurs informatif de remarquer qu'au cours des exercices d'évaluation participatifs menés durant certaines des études précédentes, les populations locales ont identifiés l'enclavement économique comme contrainte majeure à l'amélioration de leurs conditions de vie (e.g. WCS 2004), et non la surexploitation des ressources naturelles et la perte de biodiversité. Il sera important de garder à l'esprit cette réalité lors de la mise en œuvre du plan de gestion collaborative du parc.

Les solutions aux problèmes d'enclavement économique de la population ne viendront que par un investissement massif de la part des pouvoirs publics pour reconstruire les infrastructures de base minimum (e.g. électricité, routes). Ce n'est que lorsque celles-ci seront présentes que le secteur privé pourra prendre la relève. Dans ces premières étapes de développement économique, malheureusement, la contribution du parc reste très limitée.

En revanche l'activité de pêche peut largement contribuer à ces premières étapes de développement au niveau local, en particulier par sa capacité à générer des revenus et par les effets multiplicateurs importants qu'elle offre au niveau de l'économie locale. Il s'agira donc de savoir utiliser et valoriser au mieux cette capacité. C'est par l'activité de pêche que le lien pourra être fait entre la population locale et le parc.

## **Opportunités**

Nous venons de souligner que l'activité de pêche peut représenter une opportunité majeure pour l'établissement du processus de co-gestion du parc. Nous y reviendrons plus en détails dans la section suivante. D'autres opportunités existent. Première opportunité, le contexte général dans lequel la RDC évolue désormais. L'arrêt des conflits qui avaient grandement réduit les capacités de l'ICCN à mener à bien sa mission, et le processus de démocratisation dans lequel le pays s'est engagé, sont autant de points positifs sur lequel il va falloir s'appuyer pour construire les premières étapes de la gestion collaborative du parc.

Deuxième opportunité, la prise de conscience par les différentes organisations nationales et internationales du caractère urgent et nécessaire de s'engager dans le soutien des réformes de gouvernance concernant la gestion du PNS (et plus largement de tous les APs du territoire). En ce sens, les différents documents récemment produits par l'ICCN -par exemple son document de « Stratégie National de Conservation de la Biodiversité » et en particulier le programme 14 de cette stratégie « Promotion de la conservation communautaire », ou bien encore le fait que PNS soit inclus dans le programme USAID/CARPE- sont autant de points d'ancrage importants sur lesquels il faudra s'avoir s'appuyer pour développer le projet de gestion collaborative du PNS.

Troisième opportunité, le Projet de Loi sur la cogestion de la pêche. A l'instar de nombreux autres pays en Afrique, la RDC s'est récemment engagée sur la voie de la décentralisation dans le domaine des pêches, l'objectif affiché étant la mise en place un cadre législatif adapté permettant l'implémentation d'un système national de co-gestion des pêches. Un projet de Loi sur la cogestion est en préparation et le « Pre-texte d'avant projet d'arrêté interministériel portant fixation des normes d'exécutions sur la co-gestion en matière de pêche en République Démocratique du Congo » a été récemment présenté lors d'un atelier de travail à Kinshasa. Le fait que le cadre législatif du secteur de la pêche soit en train d'être modifié au niveau national en faveur de

l'élaboration de systèmes de co-gestion est une opportunité supplémentaire pour le projet de gestion collaborative du PNS. Cette dernière remarque permet d'ailleurs de souligner que si le Département des Pêche a été remarquablement absent jusqu'au présent dans ce processus, l'existence du projet de loi sur la cogestion de la pêche devrait pouvoir offrir l'occasion de l'inclure dans les discussions à venir. Après tout, certains pourraient arguer –à juste titre d'ailleurs- que l'exploitation des ressources aquatiques des rivières –fussent-elles en bordure des parcs naturels tombent directement sous la responsabilité du département des pêches.

Quatrième opportunité, la révision de la Loi sur la Conservation de la Nature en remplacement de l'ancienne loi No.041-69 du 22 Août 1969 –que certains considéraient comme trop 'policière'. Le travail de révision est en cours et la phase de consultation à la base a déjà eut lieu au niveau provincial pour certaines régions du pays.

Cinquième, et probablement plus importante opportunité, le fait que le statu quo actuel concernant le parc ne satisfasse personne. La littérature qui s'est penché sur les problèmes de dynamiques institutionnelles (e.g. Grindle 2000 Grindle and Thomas 1990) nous apprend qu'une des contraintes majeures généralement rencontrées en terme de changements et de reformes institutionnelles est le fait que certains acteurs ou groupes d'acteurs aient un intérêt (politique, économique, professionnel) à voir le statu quo rester inchangé. Ce n'est pas le cas ici. Que ce soient les acteurs locaux (en premier lieu les populations locales et les gardes du parc) ou les instances nationales (Direction Générale de l'ICCN, etc.), tous ont un intérêt évident à voir la situation changer. On peut par conséquent espérer que les différents acteurs vont s'engager positivement dans ce processus et supporter les changements à entreprendre en termes de gestion du PNS, à la conditions bien sur qu'ils voient au travers de ces changements des améliorations concrètes et sur le court terme de leur propres statuts (social, professionnel, économique, ou politique).

## **La pêche : espace multi-dimensionnel de négociation**

### **Avantages spécifiques de l'activité de pêche**

La thèse de ce rapport est que l'activité de pêche offre un point d'entrée unique pour engager les différents acteurs directement concernés dans le processus de gestion collaborative. A cela plusieurs raisons qu'il convient d'élaborer.

En premier lieu la pêche est l'une des activités qui concernent les acteurs les plus impliqués dans le problème actuel, à savoir les populations locales d'une part et les instances du parc et en particulier les gardes d'autres part. Deuxièmement la pêche n'est pas l'activité qui crée les problèmes les plus importants. Comme le résume un des gardes du parc : « *La pêche ce n'est pas un grand problème pour nous, pour nous le problème c'est le braconnage* » (garde ICCN Interview No.1). Certes tout n'est pas parfait mais il est clair que la pêche n'est pas l'activité qui crée le plus de tension entre ces différents acteurs. Un autre argument -en relation avec ce dernier point-, est le fait que la pêche ne soit pas une source majeure de conflit entre les populations locales et les migrants ainsi qu'en témoignent les résultats de l'enquête concernant les relations entre les 2 groupes (cf. Graphe 1). Ces différents aspects des relations entre acteurs autour de l'usage et de la gestion des ressources aquatiques sont un point important sur lequel il faudra savoir s'appuyer lorsqu'il s'agira de construire un consensus autour des réformes à venir.

Deuxièmement, en ce qui concerne la gestion et en particulier la surveillance des activités de pêche, nous rappelons le point souligné auparavant, à savoir que, contrairement à d'autres

activités comme, par exemple, les patrouilles en forêt dans le cadre de la lutte anti-braconnage, pour lesquelles les capacités du personnel ICCN sont clairement limitées, en ce qui concerne la pêche, les possibilités de surveillance ne sont pas aussi limitées dans la mesure où ces activités et le déplacements des groupes engagés dans ces activités se concentrent sur la rivière ou ses abords. On prendra pour preuve le fait que la fréquence moyenne des contacts entre les pêcheurs et les gardes est d'environ 1 fois tous les 5 jours.

Troisièmement, ainsi que l'ont confirmé les données de nos enquêtes la pêche est au cœur de l'économie des ménages –et donc de leur préoccupations. C'est elle qui génère la plus grande partie des revenus (cf. Tableau 6) dans un contexte d'enclavement économique où les autres (res)sources d'argent sont soit limitées soit fortement dépendantes des aléas et du timing des récoltes. Comme l'expliquent ces deux personnes lors des interviews individuelles:

*« La pêche rapporte l'argent plus rapidement - la fondation c'est l'agriculture et l'élevage - l'agriculture paie mais il faut investir alors que la pêche paie aussi au comptant. Quand on a une dette on peut payer avec la pêche »* (pêcheur local Interview No.13)

*« Parce que cet argent là [celui de la pêche], il vient comme ça - l'argent du manioc, il faut préparer, prendre la pirogue. Ça prend du temps »* (pêcheur migrant Interview No.17)

Par ailleurs les activités de pêche (et les revenus qu'elles génèrent) ne concernent pas uniquement les hommes mais aussi les femmes (contrairement à la chasse par exemple). Ceci offre une dimension 'genre' très importante au projet.

Enfin la pêche (et la manière avec laquelle elle est gérée) offre de multiples opportunités de réformes qui peuvent être vues comme autant d'options (d'espaces) pour engager les négociations : la taxe peut être gardée ou bien retirée ; le protocole d'accord peut être étendu à l'ensemble des locaux ou bien même à l'ensemble des populations –incluant les migrants- ou bien purement et simplement abrogé ; les changements de régulations peuvent être appliquées uniquement sur la rive longeant le parc ou au contraire être étendues à l'ensemble des plans d'eau incluant ceux à l'intérieur du parc ; les changements peuvent concerner l'écopage uniquement ou toute activité de pêche, etc. Les options sont multiples !

Tous ces différents éléments nous amènent à affirmer que le secteur de la pêche représente un 'espace multi-dimensionnel de négociation' qui doit pouvoir permettre d'initialiser ce processus de 'réconciliation' entre la population et les gestionnaires du parc et faciliter ainsi l'établissement d'un projet de gestion collaborative telle qu'envisagée et souhaitée par de nombreux acteurs institutionnels.

### **Options de négociation : un exemple**

La matrice ci-dessous (Tableau 11) tente d'illustrer l'idée d'espace multi-dimensionnel de négociation. Les croix indiquent les réglementations telles qu'elles existent à l'heure actuelle. Par exemple, pour ce qui est de la taxe, les croix indiquent que cette dernière concerne indistinctement les migrants et les locaux (mais non les 6 groupements de l'ex-coopérative de Bongonda qui en sont exemptés –comme indiqué par le symbole 'na'), elle ne s'applique pas aux plans d'eau à l'extérieur du parc (na) mais en revanche concerne la rive du côté du parc et les plans d'eaux (rivières, étangs) à l'intérieur du parc ; enfin elle est applicable toute l'année et concerne les activités de pêche et d'écopage.



Tableau 11 : matrice représentant la réglementation actuelle en matière de pêche aux abords et à l'intérieur du PNS et les premiers scénarios possibles de modification de ces réglementations, mettant en évidence des espaces de négociations entre les différents acteurs directs (ICCN et communautés de pêche).

		Groupes impliqués			Plans d'eau à l'extérieur du parc	Partie du parc concernée		Période de l'année		Type d'activité	
		migrants	locaux	membres de la coop. de Bongonda		rive bordant le parc	plans d'eau intérieurs (rivière, étangs)	6 mois (Janv-Mars + Juil-Sept.)	année entière	pêche	écopage
Système actuel de gestion	Taxe	X	X	na	na	X	X		X	X	X
	Protocole			X	na	X	X	X		X	X
	Techniques de pêche prohibées (e.g. poison)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
scénario 1	libéralisation de la taxe	-	-	na	na	-	-		-	-	-
	Protocole			X		X	X	X		X	X
	Techniques de pêche prohibées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
scénario 2	libéralisation de la taxe mais accès au parc	-	-	na	na	o	o		-	-	-
	Protocole			X		o	o	X		X	X
	Techniques de pêche prohibées	X	X	X	X	o	o		X	X	X
scénario 3	libéralisation de la taxe mais accès uniquement aux rives	-	-	na	na	-	o		-	-	-
	Protocole			X		X	o	X		X	X
	Techniques de pêche prohibées	X	X	X	X	X	o	X	X	X	X
scénario n	???	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
	????	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
	??????	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?

Légende :

- X = réglementations actuelles
- na = non applicable
- = changement de statuts par rapport à la réglementation actuelle
- o = accès non autorisé résultant de la modification de réglementation

Sur la base de cette matrice, il apparaît que des espaces de discussion et de négociation soient identifiables. Par exemple aux vues des interviews (Tableau 8), une partie de la population locale souhaiterait voir la taxe totalement abrogée et la libéralisation totale de l'accès à l'ensemble des différents plans d'eau y compris à l'intérieur du parc (option représentée par le 'scénario 1' dans la matrice). Cette option n'est cependant pas nécessairement acceptable pour d'autres acteurs pour qui l'intérieur du parc devrait rester exempt de toute activité (scénario 2) –en conformité avec les statuts initiaux des APs.

Il existe cependant des alternatives 'intermédiaires' qui peuvent être vues par les différents acteurs comme des compromis entre ces deux positions 'extrêmes'. Dans le cas de l'exemple ci-dessus, un compromis consistant à abroger la taxe uniquement pour l'accès aux rives bordant le parc mais non au delà, laissant les plans d'eaux à l'intérieur inexploités (scénario 3) peut être envisagé. Une alternative possible pourrait être que seul l'écopage soit encore autorisé dans les étangs à l'intérieur du parc mais pas la pêche.

Il existe donc une multitude de scénarios possibles. L'objectif de cette section n'est pas de les explorer et de les discuter tous. En l'occurrence ce sont aux acteurs directement concernés par le projet de gestion collaborative, à savoir les autorités de l'ICCN, le département des pêches, la population locale (migrants et locaux) et ses représentants de les discuter -le rôle des autres acteurs indirects (e.g. ONGs) pouvant être de faciliter ces discussions

Le principe guidant les discussions devra être celui du compromis, c'est-à-dire un principe par lequel les modifications apportées aux réglementations de pêche (e.g. libéralisation d'une partie de la taxe) devront être proposées aux populations locales en échanges de leur engagements dans l'appui aux tâches de surveillance du parc (e.g. surveillance des axes de navigation et dénonciation de la présence de braconniers).

## **Problèmes potentiels**

Une série de problèmes potentiels doivent être gardés à l'esprit dans ce processus de négociation.

### ***Les conflits possibles avec les droits d'accès traditionnels***

La modifications des réglementations devra se faire en tenant en compte l'existence de droits 'coutumiers' ancestraux régulant l'accès aux étangs 'privés'. Sans prendre position pour ou contre l'existence de ces droits et leur légitimité nous remarquons que les populations locales acceptent et respectent ces règles locales qui régulent *de facto* l'accès aux étangs privés. Les résultats de l'enquête révèlent en particulier une forte cohésion de la population vis-à-vis du respect de ces règles (Tableau 7). Il sera important que cette cohésion –que reflète l'analyse des relations entre population (Graphe 1) et en particulier le taux extrêmement bas de 'mauvaise' relations au sein de cette population- ne soit pas mise à mal au cours du processus de mise en place de gestion collaborative.

### ***La dynamique complexe des relations entre acteurs***

Les données de l'enquête soulignent combien il est important de reconnaître la complexité et la 'malléabilité' (fluctuabilité) des relations entre acteurs. Deux exemples sont repris pour illustrer ce point. D'une part les événements de Mai 2006 démontrent que bien que les relations entre agents de l'ICCN et population locale –qui n'étaient certes pas parfaites mais qui tendaient peu à peu vers une normalisation (essentiellement due à l'amélioration du comportement des gardes), ces relations

peuvent néanmoins se dégrader très rapidement et basculer vers une situation de conflit ouvert en quelques jours. Cette situation souligne la nature très dynamique, voire volatile, de ces relations. L'autre exemple est celui de la divergence d'opinion palpable entre les populations de pêcheurs locaux et les populations de migrants à l'égard des gardes du parc (Graphe 1) ou des principes de conservation de la ressource (tableau 9). Ces données démontrent le besoin de rester prudent face aux généralisations et aux 'discours' (narratifs) qui ont tendance à simplifier la réalité et ainsi sous-estimer la complexité des facteurs à prendre en compte.

Ce problème de généralisation souligne de même l'importance de rappeler que les résultats présentés dans cette étude ont été obtenus pour une frange seulement des rivières bordant le PNS. Ce qui est vrai pour la Luilaka et la Salonga en termes d'états des lieux, de contraintes et d'opportunités, ne l'est pas forcément pour les autres zones de bordure du parc. Il convient par conséquent de rester prudent dans l'interprétation qu'il est fait de ces résultats et dans la manière avec laquelle ils sont utilisés pour proposer (ou pour justifier) certaines interventions et actions.

### ***Le cas particulier du braconnage***

Le braconnage de viande de brousse est au cœur du problème de la gestion et de la conservation du PNS. Tous les acteurs le reconnaissent : Il est par conséquent surprenant que des institutions nationales ou internationales qui ont pour ambition ou mandat de contribuer ou de participer à la mise en place d'un processus de co-gestion du PNS s'appuient sur si peu de données réelles concernant ce problème crucial. Aucune étude précise n'a été entreprise pour tenter d'une part d'estimer mais aussi d'autre part d'analyser *ces* phénomènes de braconnage –car il s'agit bien de plusieurs phénomènes. Pourtant la mise en place de mécanismes efficaces de surveillance par l'intermédiaire –ou avec l'aide- des populations locales ne pourra se faire que lorsqu'une compréhension plus fine des phénomènes de braconnage aura été atteinte. Les affirmations contradictoires obtenues lors des interviews des gardes prouvent le degré de méconnaissance de ces mêmes gardes –supposés pourtant être les mieux informés sur ce problème. Ainsi certains de ces gardes affirment :

*« Je n'ai jamais vu de pêcheurs (migrant ou locaux) en relation avec les braconniers »* (garde ICCN Interview No.5).

*« Les migrants, ils sont braconniers eux-mêmes, les locaux leur braconnage c'est un peu limitatif car les gardes sont avec eux »* (garde ICCN Interview No.1).

*« Les braconniers tissent des relations avec les pêcheurs locaux car c'est au travers eux qu'ils se ravitaillent – [en revanche il n'y a] pas de relations avec les pêcheurs migrants »* (garde ICCN Interview No.7).

*« Moi je doute qu'il y ait relations entre braconniers professionnels et pêcheurs ; car les pêcheurs eux-mêmes ont peur de s'infiltrer frauduleusement au parc. D'où ils ne peuvent pas coopérer avec les braconniers »* (garde ICCN Interview No.12).

La conclusion est qu'une étude détaillée concernant ce problème du braconnage, ses origines, son importance, son impact réel sur les ressources du parc, est urgente. Elle permettra d'éviter les généralisations et les simplifications qui sont largement véhiculées à l'heure actuelle et qui créent plus de frustration et de tension entre les différents acteurs locaux qu'elles n'aident à expliquer ou même à résoudre le problème.

La liste de problèmes présentée ci-dessus n'a pas prétention à être exhaustive et d'autres problèmes potentiels devront être anticipés.

## Mise en place de la gestion collaborative du PNS

Sur la base des différents éléments discutés dans ce document, une série de recommandations et un plan d'action concernant la mise en place d'un régime collaborative de gestion du PNS est proposée. Si ils sont acceptés, la formulation détaillée de ces recommandations et de ce plan d'action devra faire l'objet d'un travail plus approfondi.

*1. La mise en place d'une gestion collaborative du Parc National de la Salonga est l'unique solution viable pour améliorer la capacité du parc à jouer un rôle effectif dans la gestion et la protection des ressources naturelles et de la biodiversité dans la région.*

La reconnaissance que l'amélioration de la gestion du PNS passe par la mise en place d'un régime de co-gestion est le point de départ de tout travail futur. Cependant la mise en place de cette gestion collaborative ne pourra être effective que si un certain nombre de 'discours' et de rhétoriques sont remplacés par la prise en compte de la réalité concrète du terrain.

En premier lieu, sur les bases des leçons tirées des expériences de décentralisation en matière de conservation de la nature, il s'agira de reconnaître que la co-gestion et l'implication des populations locales dans les processus de gestion est un processus complexe qui nécessite de fortes capacités organisationnelles de la part des différents acteurs impliqués. Décentraliser la gestion des ressources naturelles dans un contexte où les populations locales ne sont pas en mesure de recevoir et de relever ces nouvelles charges mène généralement à une dégradation supplémentaire de la situation –tant en termes de conservation des ressources que de marginalisation des groupes socio-économiques les plus vulnérables, en particulier les femmes.

Deuxièmement il s'agira de reconnaître que la relation qui existe entre conservation des ressources naturelles et réduction de la pauvreté est *au mieux* une relation de long terme. Répondre aux urgences de la population locale et à ses attentes en terme de développement économique et social est une priorité qui ne peut attendre les éventuels bénéfices de cette relation de long terme. En d'autres termes, conservation de la biodiversité et réduction de la pauvreté sont deux priorités qui sont certes liées mais dont les solutions sur le court-terme sont distinctes. Faire l'amalgame entre conservation des ressources naturelles et réduction de la pauvreté est un discours qui ne pourra certainement pas être utilisé pour convaincre les populations à collaborer à la conservation du parc. D'ailleurs ces dernières ne s'y trompent pas lorsqu'elles reconnaissent que le seul bénéfice à l'heure actuelle que le parc leur apporte est l'accès aux ressources aquatiques.

*2. La pêche peut jouer un rôle central dans les premières étapes du désenclavement économique de la région (et donc de la réduction de la pauvreté des population locales). Elle offre aussi un point d'entrée unique pour l'établissement du processus de gestion collaborative entre ces mêmes populations locales et l'ICCN.*

Les raisons de cette affirmation ont été développées en détails dans les pages précédentes. Elles sont rappelées ici succinctement.

- Dans les zones enquêtées, la pêche se révèle être le principal moteur de l'activité économique pour les populations locales maintenant que les grandes unités de production agricoles ont disparues. Elle génère la plus grande partie des revenus des ménages, elle joue également un rôle central dans la sécurité alimentaire de ces ménages à travers la provision directe de poisson

(auto-consommation) mais aussi par le biais de l'achat ou le troc d'autres aliments en échange de poisson.

- De part l'implication des femmes dans les captures (écopage) mais aussi dans la transformation et la commercialisation de leurs captures, la pêche offre une dimension 'genre' unique qui facilitera l'intégration de ces femmes dans le projet de gestion collaborative.
- La pêche se trouve au cœur des interactions entre les deux groupes les plus directement concernés par ce projet de co-gestion : les gardes du parc et les populations locales. De surcroît la pêche n'est pas ressentie comme le problème No.1 par les gardes, ce qui devrait faciliter le processus de consensus.
- Aucun conflit majeur en ce qui concerne la pêche n'a été observé au sein de la population locale. Les relations entre les différents groupes (migrant vs locaux ; écopage vs pêche) ont été qualifiées de bonnes, voire très bonnes par les populations interrogées.
- Fondamentalement la pêche offre un 'espace multi-dimensionnel de négociation' idéal entre les principaux acteurs concernés, de par la multiplicité des possibilités de modification des réglementations existantes, créant ainsi une plateforme de discussion qui, si elle est utilisée de façon adéquate, peut permettre d'initialiser le processus de 'réconciliation' entre la population et les gestionnaires du parc.

*3. Une série d'étapes préliminaires –première partie d'un plan d'action- sont nécessaires avant que le processus de gestion collaborative puisse être implémenté avec des chances raisonnables de succès. Ces étapes comprennent :*

Etape No.1. Clarifier la situation de confusion créée par la visite de Mr. Ebola dans la région de Monkoto. Ce besoin de clarification est crucial, urgent, et attendu non pas simplement par la population mais aussi par les gardes de l'ICCN.

Etape No.2. Conduire une étude détaillée de la situation de l'activité de braconnage aux abords et à l'intérieur du parc. Sans une compréhension plus fine des différentes composantes de cette activité de braconnage, un plan d'action de surveillance efficace ne peut être développé. A l'heure actuelle cette activité de braconnage doit être vue comme une contrainte majeure à l'établissement d'un consensus entre population et agents de terrain de l'ICCN. Malheureusement, sans ce consensus, le projet de gestion collaborative est voué à un échec plus ou moins certain, d'où l'importance de cette étude préliminaire.

Etape No.3. Renforcer les capacités institutionnelles de l'ICCN. Cette composante a déjà fait l'objet d'évaluations détaillées (e.g. Ilambu 2005) dont les nombreuses conclusions pertinentes ne sont pas reprises ici en détails.

Etape No.4. Mettre en place les bases institutionnelles de l'arrangement collaboratif entre l'ICCN et les acteurs locaux. Pour cela il sera nécessaire de répondre à une série de questions préliminaires. En premier lieu, qui, parmi les différents acteurs locaux (individuels ou collectifs), est –ou sont- le ou les 'receveur(s) légitime(s)' des nouvelles responsabilités ? Le(s) bénéficiaire(s) ultime(s) sont en principe les 'communautés locales'. Mais qui devra être impliqué de façon concrète? Différentes alternatives peuvent être envisagées :

- *Les individus.* En théorie, il est possible de concevoir que tous les individus des villages puissent se voir déléguer une part égale de responsabilité -principe même de la démocratie participative. Cette alternative pose cependant de nombreux problèmes d'implémentation, en particulier des problèmes de responsabilité (« accountability ») : qui sera responsable en dernier recours ?
- *Les représentants (élus ou appointés) de ces populations locales.* Cela peut par exemple être les responsables d'organisations professionnelles (e.g. coopératives de pêcheurs) ou représentant(e)s de groupements de femmes. Bien qu'un certain nombre de coopératives de pêche existent déjà dans les villages et agglomérations le long des rivières bordant le parc, rien ne garantit la représentativité de ces 'organisations' par rapport à l'ensemble des individus engagés dans l'activité de pêche. La majorité d'entre elles se présente d'ailleurs plus comme des ONGs que comme des organisations professionnelles à proprement parler, et leur objectif affiché est souvent d'obtenir des fonds de soutien au travers des programmes internationaux d'aide et de développement plutôt que d'organiser le secteur de manière durable.
- *Les autorités administratives décentralisées* –telles les chefs de localité ou les administrateurs techniques. Clairement ces acteurs auront un rôle à jouer dans ce processus de gestion collaborative mais ils ne seront pas ceux qui participeront concrètement aux tâches de surveillance. Ils ne peuvent pas par conséquent être considérés comme les receveurs légitimes du processus et leur rôle devra être clairement établi.
- *Les chefs traditionnels* -tels les chefs de terre. Les expériences de co-gestion des ressources aquatiques en Afrique ont montré que ces autorités traditionnelles font toujours partie du 'paysage socio-institutionnel' des communautés rurales et que leur implication, fut-ce t-elle symbolique, dans le nouveau système de gouvernance est une conditions souvent indispensable pour arriver à des résultats positifs. Cependant là encore de nombreuses interrogations subsistent concernant leur capacités, mais aussi la nature non démocratique de leur appointment et par conséquent leur manque d'accountabilité vis à vis de la population.

Quelque soit la forme finale du nouveau système de gouvernance, ce dernier doit être à même de limiter les risques de re-capture du pouvoir par les élites locales (autorités traditionnelles et/ou administratives, chefs de coopératives, etc.), d'assurer une transparence du processus de décision, de mettre en place des mécanismes d'accountabilité efficaces, et d'assurer une représentativité équitable entre tous les groupes d'usagers. Une question importante à ce propos sera la manière avec laquelle les migrants seront intégrés de façon appropriée dans le processus. Une seconde question-clé est alors de savoir qui (des institutions locales, nationales ou des organisation internationales) a le 'pouvoir' et l'autorité pour superviser l'ensemble du processus de manière à ce que ces conditions d'égalité, de transparence et d'accountabilité soient effectivement satisfaites.

Etape No.5. Renforcer les capacités organisationnelles des différents acteurs locaux. Une des principales erreurs des programmes de décentralisation dans le passé a été de déléguer les responsabilités et les tâches à des groupes d'acteurs (légitimes ou non) qui n'avaient pas nécessairement les compétences et connaissances nécessaires pour coordonner et implémenter ces nouvelles responsabilités. Le résultat est souvent un échec avec des implications généralement négatives pour les ressources naturelles et les groupes les plus vulnérables qui dépendent plus largement de ces ressources naturelles pour leur survie. Ces activités de renforcement des capacités organisationnelles des acteurs locaux seront donc cruciales pour le succès à long-terme du projet. Elles pourront d'ailleurs jouer un rôle de préparation dans l'étape suivante en renforçant les capacités de négociations des populations. De même la mise en place de coopératives de pêche dans

le cadre d'un circuit 'Sel' (cf. section 'Le circuit du sel', p.29) pourra aussi être utilisée pour renforcer la cohésion et les capacités institutionnelles des communautés de pêche.

Etape No.6. Organiser les forums de négociation. Il s'agira d'organiser (sous l'égide d'un facilitateur 'neutre') une série de réunions qui permettront l'établissement des nouvelles réglementations de pêche sur les rivières bordant le PNS selon un processus identique à celui décrit dans la section « Options de négociation » et illustrée par la matrice p.41 (Tableau 11). L'objectif de ces réunions sera d'amener les différents groupes d'acteurs directement concernés par le projet de gestion collaborative (les autorités de l'ICCN et du département des pêches d'une part, et la population locale (pêcheurs migrants et locaux) et ses représentants (autorités du territoire, autorités traditionnelles) d'autre part à discuter des différentes options de gestion des ressources aquatiques. Idéalement ces réunions auront été précédées d'ateliers de travaux préparatoires au sein des différents groupes, de façon à avoir recueilli les vues et opinions d'un maximum d'individus – en particulier des différents groupes de pêcheurs. Le but des forums de négociations sera ensuite de permettre aux différents groupes réunis autour de la table de négociation de discuter et s'accorder sur les modifications (améliorations) à apporter aux réglementations de pêche existantes en échange de l'implication des populations locales aux tâches de surveillance du parc.

Etape No.7. Disséminer et communiquer les résultats des forums de négociation. Avant la mise en place et l'implémentation de la gestion collaborative telle qu'elle aura été agréée entre les parties il est important que la part des populations qui n'aura pas pris part aux négociations directes puisse être pleinement informée du résultat de ces négociations. Ce sera le rôle de cette campagne de communication.

Ces différentes étapes doivent mener vers l'étape finale du processus : l'implémentation de la gestion collaborative du parc.

## Annexes

### 1. Termes de référence de l'étude

#### Consultant for a “Study of the Use and Management of Fisheries in the Boundary Rivers of Salonga National Park, Democratic Republic of Congo”

##### General Context:

The WWF National Office of the Democratic Republic of the Congo is looking for a consultant, ideally affiliated with a national or international institution, to **conduct a study of the fisheries management systems, past and present, of boundary rivers of Salonga National Park, leading to recommendations on the feasibility and form of collaborative systems of management between local communities and the Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).**

The consultant will work under the supervision of the Principal Technical Advisor/Landscape Leader for the Salonga-Lukenie-Sankuru Landscape and in collaboration with ICCN. The focal point of the Salonga-Lukenie-Sankuru (SLS) Landscape is Salonga National Park (SNP), established in 1970, and classified as a World Heritage Site in 1984. It is best known as the only national protected area in the DRC sheltering the endemic bonobo, *Pan paniscus*, as well as the second largest tropical forest park in the world. Despite limited access recent surveys reveal a highly threatened protected area, as the result of years of unchecked commercial hunting and insufficient management structures.

##### Description of study (estimated three months):

A national or international, French-speaking consultant is being sought to lead this study. S/he will be responsible for identifying additional human resource needs (in concurrence with landscape leader) that may include:

- A Congolese assistant – ideally a university student or comparable
- Local assistants, with fisheries expertise and local language ability.

The consultant will also be responsible for establishing contact and exchanging information with relevant government institutions including ICCN and the Ministry of Environment.

The study should include the following elements:

##### 1. Literature review :

- Socioeconomic studies of the SLS Landscape
- Past freshwater studies in the SLS Landscape
- Legal context of fisheries and community-managed fisheries in DRC
- Review and lessons learned from regional examples of fisheries management by communities and/or in collaboration with government institutions

##### 2. Analysis and evaluation of institutional (i.e. ICCN and the Department of Fisheries) and stakeholder capacity to develop, implement and monitor co-management strategy options

- De facto and de jure ownership/access/management of freshwater resources
- Enabling legislation, technical resources, personnel, etc.



### 3. Role of fisheries in livelihoods and food security

- Review and expand upon the results of socioeconomic studies including:
  - Village history (e.g. displacement or movement)
  - Fishing zones
  - Contribution/importance of fisheries to household income (relative to other commercial products)
  - Commercial networks and pricing
- Gender as it relates to resource use
- Market study
  - Quantities
  - Prices
  - Marketable fish
  - Location of markets
  - Seasonality
  - Preservation techniques

### 4. Changes in resource use (threats and opportunities)

- Fishing methods
- External pressures (e.g. resource use by non-locals)
- Links to illegal practices (e.g. poaching)
- Sustainability of present levels of exploitation

#### Deliverables:

A report in French presenting information addressing all issues mentioned above as well as future recommendations to include:

- Feasibility analysis of community-managed boundary rivers
  - Elements of a template for community-managed fisheries, to include:
    - Responsibilities of different partners
    - Permitted uses, methods, users
    - Ramifications of non-respect of proposed protocol/template
    - Systems of control
    - Anti-poaching control,
    - Placement of fishing camps
- Training requirements for communities and ICCN
- Potential technical partners
- Risks of collaborative management
- Next steps

## **2. Calendrier de la mission**

### **24 Juin – 02 Juillet 2006 – Bureau WWF - Kinshasa.**

Briefing par le coordinateur du projet (E. Steel) - réunion avec le conseiller technique du parc (O. Ilambu) - rencontre avec DG ICCN - revue des documents existants - interviews des conservateurs scientifiques des stations ICCN Monkoto et Mondjoki (en mission à Kinshasa)<sup>1</sup>.

### **03 - 05 Juillet 2006 – Station WWF - Monkoto**

Préparation de la logistique, contacts et échanges avec autorités administratives locales et personnes ressources. Finalisation du questionnaire. Premières interviews.

### **06 – 11 Juillet 2006 - rivière Luilaka**

Collecte des données sur la rivière Luilaka (segment Monkoto – Besaw).

### **12 -13 Juillet - Station WWF Monkoto**

Dépouillement, codification et entrée des données du premier axe (Monkoto - Besaw)

### **14 – 19 Juillet 2006 : rivière Luilaka**

Collecte des données sur la rivière Luilaka (segment Monkoto – Ikali).

### **19 -20 Juillet 2006 - Station WWF Monkoto**

Dépouillement, codification et entrée des données du segment Monkoto - Besaw

### **21 – 24 Juillet 2006 - rivière Luilaka**

Navigation pour arriver à l'embouchure de la rivière Salonga

### **25 – 31 Juillet 2006 - rivière Salonga**

Collecte des données sur la rivière Salonga (segment Bolenge – Bolengo via Watsikengo).

### **01 - 04 Août et 25 Août- 14 Septembre 2006 - Bureau WorldFish Center - Cairo**

Dépouillement, codification et entrée des données du segment Bolenge – Bolengo - Analyse des données - Rédaction du rapport

### **3. Liste des personnes interrogées a Kinshasa :**

- 26/06 Conseiller Technique du Parc WWF-DRC Office
- 26/06 Conseillère Technique Principale Landscape Salonga-Lukenie-Sankuru WWF-DRC Office
- 27/06 Conservateur scientifique Chef de Station de Monkoto – ICCN
- 27/06 Administrateur - Directeur Technique + Sous-directeur Général – ICCN
- 28/06 Directeur Service des pêches – Ministère de l’Agriculture
- 28/06 Conservateur Assistant Station de Monkoto + Conservateur Chef de station de Mondjoku – ICCN

#### 4. Liste des documents cités

- Béné, C. and A.E. Neiland. 2006. From Participation to Governance: A critical review of the concepts of governance, co-management, and participation and their implementation in small-scale inland fisheries in developing countries. The WorldFish Center and the CGIAR Challenge Program on Water and Food, 84 p.
- Brashares J., Arcese P., Sam, M., Coppolillo P., Sinclair A. 2004. Bushmeat hunting, wildlife declines and fish supply in West Africa. *Sciences* 306, November, 1180-1183.
- Colon, A. 2006. The socio-economic aspect of natural resource use and management by local communities in the Salonga-Lukenie-Sankuru Landscape: guidelines for conservation and livelihood improvement. Unpublished report prepared for WWF-DRC. Kinshasa, DRC.
- d'Huart A., 2003. Renforcement des capacités de gestion et de réhabilitation des aires protégées en République Démocratique du Congo. Rapport final d'une mission d'identification et proposition de financement soumis à la Commission des Communautés Européennes, 57 p. + annexes
- Eriksson J. 2003. Animal and human activity in the area of the southern block of the Salonga National Park, DRC. Mimeo, 17 p.
- Evrard C. 1968. Recherche écologique sur le peuplement forestier des sols hydromorphes de la cuvette centrale congolaise. INEAC Séries scientifiques, No.110, Office National de la Recherche Scientifique et du Développement, Bruxelles.
- Grindle, M. 2000. New rules of the games: theory, practices and poverty. Conference on New Institutional Theory, institutional reform, and poverty reduction. London School of Economics, London. 7-8 Sept. 2000.
- Grindle, M. & Thomas, J. 1991. Public choice and policy change. The political economy of reform in developing countries. Baltimore: John Hopkins University Press.
- ICCN. 2002. Rapport de mission du Chargé des questions techniques au Parc de la Salonga (11 Mai-22 Juin 2002). Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, Kinshasa, 25 p.
- ICCN. 2005. Stratégie nationale de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées de la République Démocratique du Congo. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, Kinshasa, 25 p.
- Iambu O. 2005. Analyse des capacités de gestion au Parc National de la Salonga. WWF Kinshasa DRC, 53 + Annexes
- MinAFET. 2002. La biodiversité en RDC. <http://bch-cbd.naturalsciences.be/congodr/cdr-fra/Default.htm>
- MinAFET. 2003. Les ressources forestières de la République Démocratique du Congo dans le contexte global du bassin du Congo : potentialités et perspectives de mise en valeur, 47 p.
- Reinartz G. and Friedrichs S. 2003. Survey and protection of bonobos in the Salonga National Park, Democratic Republic of Congo. Bonobo Banner, Winter 2003, Vol.1
- Schelly R. and Mosembula R. 2006. Rapport préliminaire de mission sur l'étude ichthyologique des rivières limitrophes du Parc National de la Salonga. Direction technique Musée Américain d'Histoire Naturelle New-York, Département de Biologie Université de Kinshasa et WWF-DRC Kinshasa, Octobre 2006.
- Van Krunkelsven E., Inogwabini B., and Draulans D. 2000. A survey of bonobos and other large mammals in the Salonga National Park. *Orynx* 34(3), 180-187.
- Welcomme R. 2001. Inland Fisheries, Ecology and Management. Oxford: Published for the Food and Agriculture Organization by Blackwell Science.
- WCS. 2004. Proposition pour la mise en place d'un programme de conservation communautaire en faveur du Parc de la Salonga. Etude socio-économique détaillée –document de synthèse, Wildlife Conservation Society, Kinshasa DRC, 79 p.
- WCS. 2005. Central African Forest: final report on population surveys (2003-2005). Long term system for monitoring the illegal killing of elephant (MIKE). Wildlife Conservation Society, CITES MIKE Programme Nairobi, 122 p.